



Demande d'examen au cas par cas

Extension du camping de Lyon à Dardilly



Date : septembre 26

N° affaire : 20262593

N° Ref : 26TEC0766 A

Nom	Entreprise	Qualité	Rôle
Arnaud RIVOLLIER	HUTTOPIA	Directeur Urbanisme et Projets Immobiliers	Eléments projet
Loïc BEJANNIN	HUTTOPIA	Chargé de projet Sénior	Eléments projet
Julie DELAVIE	MDP Environnement	Chargée d'affaire	Rédaction
Louise DEKEYSER	MDP Environnement	Chargée d'études	Rédaction

1. RESUME	4
2. PRESENTATION.....	5
2.1. La commune de Dardilly	5
2.2. Marque Huttopia	6
2.3. Le camping de Lyon	11
2.4. Localisation du projet	13
3. LE PROJET	16
3.1. Planning	16
3.2. Objectif du projet	16
3.3. Opérations prévues	17
3.4. Description des aménagements.....	18
3.5. Plans.....	23
3.6. Positionnement réglementaire	28
4. CONTEXTE HUMAIN.....	29
4.1. Urbanisme	29
4.2. Agriculture	31
4.3. Sylviculture	31
4.4. Patrimoine.....	31
5. CONTEXTE ABIOTIQUE	32
5.1. Contexte paysager.....	32
5.2. Hydrographie	39
5.3. Captages d'eau potables	39
5.4. Les risques naturels	39
5.5. Zonages environnementaux	42
6. CONTEXTE BIOTIQUE	45
6.1. Habitats naturels	45
6.2. Flore	47
6.3. Faune	48
6.4. Les continuités écologiques	56
6.5. Artificialisation des sols	57
7. SYNTHESE DES EFFETS DU PROJET	58
8. CHANGEMENT CLIMATIQUE.....	60
9. EFFETS CUMULES.....	63
10. LES MESURES.....	64
11. EFFETS RESIDUELS APRES APPLICATION DES MESURES	66
12. METHODOLOGIE D'INVENTAIRES	68
13. ANNEXES.....	70

1. RESUME

Le projet, situé sur la commune Dardilly, prévoit l'extension du camping par 17 emplacements libres sur une zone anciennement exploitée, dans le périmètre existant du camping actuel. L'objectif principal est de répondre à une demande importante pour les emplacements libres et les emplacements pour grands véhicules aménagés. Cette extension répond à un besoin clairement identifié pour un meilleur fonctionnement du flux des grands véhicules. Cet aménagement permettrait d'améliorer et fluidifier l'accueil. Le projet s'inscrit dans la continuité du fonctionnement existant et ne modifie pas son fonctionnement actuel.

Le projet consiste à l'extension du camping de Lyon dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Surface totale du projet : 2 500 m²,
- Nivellement pour la création d'une voie circulaire de 110 ml pour une surface d'environ 330 m²,
- Nivellement pour la création de 17 emplacements pour une surface totale d'environ 1050 m²,
- Renaturation de 5 places de stationnement,
- Création de 3 places de stationnement perméables,
- Tranchée pour enfouissement du raccordement électrique de 180 ml,
- Hauteur maxi des affouillement/exhaussements : si existants, ponctuellement inférieurs à 1 m,
- Plantation 114 unités d'arbres et arbustes autochtones, origine locale sur environ 165 m².

La demande d'examen au cas par cas présente les éléments suivants :

- Le projet est compatible avec le Plan Local d'Urbanisme.
- Le projet n'est pas concerné par :
 - un site inscrit, un site classé ;
 - un monument historique ;
 - un espace forestier et sylviculture ;
 - un espace agricole ;
 - de vis-à-vis susceptible de générer des incidences paysagères ;
 - de vis-à-vis susceptible de générer des nuisances pour le voisinage ;
 - un zonage à risque identifié dans le PIZ et PPRN de la commune ;
 - un réseau hydrographique ;
 - un périmètre de protection de captage ;
 - la présence de zones humides ;
 - un zonage environnemental APPB, N2000 ;
 - un zonage environnemental ZNIEFF, ZICO ;
 - par des continuités écologiques de la TVB ;
 - par un impact sur des espèces protégées.
- Le projet est concerné par :
 - un environnement urbain, fortement influencé par l'activité anthropique ;
 - un aqueduc Romain pour lequel un diagnostic a été réalisé, levant les contraintes au titre de l'archéologie préventive ;
 - Habitats naturels non communautaires, remaniés et à faible enjeux ;

Le projet

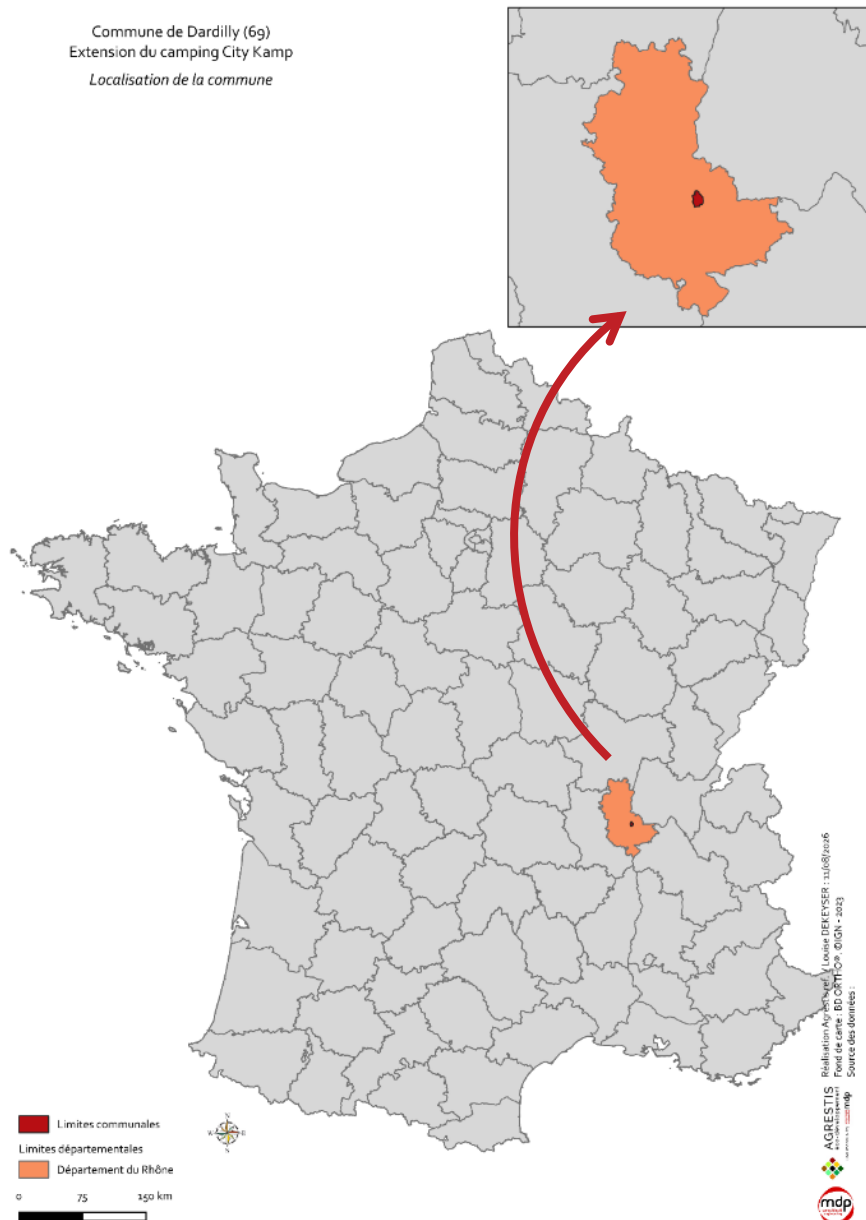
- **se situe dans une trame urbaine qui ne croise ni corridor ni réservoir de biodiversité ou zone perméable au déplacement de la faune de la trame verte et bleue,**
- **ne génère pas d'incidences notables sur le réchauffement climatique, et propose des mesures d'adaptations et d'atténuation dans le fonctionnement global caractéristique du concept des campings du groupe Huttopia,**
- **ne génère pas d'artificialisation des sols,**
- **propose une mesure de gîte d'hibernation pour le hérisson d'Europe,**
- **ne génère pas d'impact direct ou indirect pouvant remettre en cause l'état de conservation d'espèces animales ou végétales à enjeux.**

Le projet d'extension du camping de Lyon ne présente pas d'enjeux ou d'incidences justifiant la nécessité d'une étude d'impact.

2. PRESENTATION

2.1. LA COMMUNE DE DARDILLY

L'étude se situe sur la commune de Dardilly dans la Métropole de Lyon au sein du département du Rhône (69). Elle se situe au nord-ouest de la ville de Lyon dans un environnement urbain et à une altitude entre 260 et 390 mètres.



LOCALISATION DE LA COMMUNE DE DARDILLY AU SEIN DU DEPARTEMENT

2.2. MARQUE HUTTOPIA

2.2.1. Philosophie du concept Huttopia

Huttopia, opérateur national de camping "Nature" est spécialisé dans la conception et l'exploitation de campings situés dans des sites naturels préservés, à valoriser.

Le concept et les caractéristiques des campings Huttopia sont :

- **Très peu d'infrastructures** : les campings sont peu aménagés de manière à conserver au maximum l'aspect naturel du site. Ainsi il n'y a que peu d'infrastructures ce qui favorise la réversibilité, peu de constructions, les cheminements sont légers, par exemple emploi de copeaux bois pour les cheminements piétons et aucune surface n'est rendue étanche.
- **Services simples et qualitatifs** : les services proposés sont très simples, avec une petite restauration à base de produits bio, une épicerie de dépannage et quelques jeux en bois. Il n'y a pas de grand parc aquatique avec toboggan, ni de grand supermarché.
- **Aménagements légers et respectueux de l'environnement** : l'intégralité des hébergements de plein air est réalisée sur pilotis pour s'adapter à la topographie en limitant fortement les terrassements pour préserver la biodiversité des sols. Les matériaux utilisés pour ces constructions sont naturels, en bois non traité, métal et toile.
- **Intégration paysagère** : Le bois utilisé, du cœur de Douglas — issu de forêts françaises —, grise avec le temps et se fond dans un paysage forestier. La disposition des structures locatives est non rectiligne de manière à rompre avec les alignements propres aux milieux urbains et les emplacements sont séparés de manière très légère afin de ne pas façonner le paysage, comme on peut souvent trouver sur les campings avec des haies rectilignes. Les cheminements sont gravillonnés et sans goudron, sur le modèle des chemins forestiers lorsqu'il s'agit de création.
- **Valorisation de la Biodiversité** : spécialisé dans le développement d'hébergements situés en milieux naturels sensibles, le groupe Huttopia s'attache à valoriser les qualités naturelles des sites exploités, pour faire découvrir aux clients la nature environnante, à travers un programme d'activité dense orienté « Nature et Culture ». Des aménagements sont réalisés afin d'inciter à préserver le milieu – mise en défens de zones plus sensibles, voir parcours pédagogiques aménagés dans certains campings, sur lesquels une signalétique indique la faune et la flore du milieu (les végétaux, les insectes, les animaux, etc.).
- **Gestion raisonnée** : l'exploitation des campings favorise les énergies renouvelables à commencer par le bois, très présent sur les sites, des éclairages solaires et de type LED.
- **Des aires de stationnement sur des surfaces perméables**, afin de favoriser l'infiltration naturelle de l'eau et préserver l'aspect naturel du site.
- **Filière bois français, Morvant, Jura. Bois non traité**

2.2.2. Charte environnementale et adaptation au changement climatique

La société Huttopia développe depuis 22 ans une gamme de camping reconnue pour son engagement écologique dans sa conception, sa philosophie et ses services.

Les principes de conception des campings du groupe Huttopia sont formalisés dans une charte environnementale (Annexe 1) qui définissent une orientation de transition écologique de l'entreprise.

Le groupe Huttopia met en œuvre des actions concrètes positives faces aux enjeux climatiques actuels.

De façon général, le groupe Huttopia s'engage sur les actions globales suivantes :

- Etude GES encours sur l'ensemble du groupe (Programme BIG5),
- Etude des consommations (Eau/électricité) et des émissions GES des camping et objectifs de diminutions et d'économies d'énergies,
- Services simples et qualitatifs,
- Aménagements légers et respectueux de l'environnement,
- Filière bois français et non traité (sauf traitement sanitaire termites si constaté),
- Gestion raisonnée,
- Surfaces perméables,
- Tourisme local, rural, agricole, culturel, patrimonial, nature,
- La sobriété comme leitmotiv : Huttopia prône un retour à l'essentiel.

Programme BIG5

Chez Huttopia, une démarche globale a été adoptée afin de mieux appréhender les enjeux climatiques. Cela se traduit notamment par la prise en compte de la double matérialité CSRD, qui consiste à évaluer à la fois l'impact de notre activité sur le réchauffement climatique et l'impact du réchauffement climatique sur notre activité. Depuis novembre 2022, le programme BIG5 a été mis en place pour suivre les principaux indicateurs environnementaux.

Objectifs du programme :

- Réduire l'empreinte écologique des campings Huttopia.
- Sensibiliser les équipes et les clients à l'importance de la gestion des ressources.
- Mettre en place des actions correctives et des bonnes pratiques pour améliorer la performance environnementale.
- Suivre l'évolution des indicateurs d'une année sur l'autre pour mesurer les progrès réalisés.

Les 5 indicateurs suivis du BIG5 :

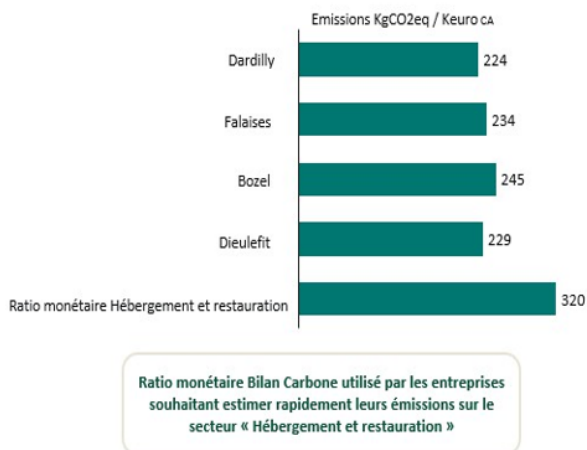
- Eau : Suivi de la consommation d'eau sur chaque site.
- Électricité : Suivi de la consommation électrique.
- Carburant : Suivi de la consommation de carburant (pour les véhicules, équipements, etc.).
- Arbres plantés : Nombre d'arbres plantés sur les sites Huttopia.
- Déchets : Quantité

De façon globale, les chiffres clés qui en ressortent sont les suivants :

- Les mobilités des clients génèrent 2/3 des émissions de GES,
- 112 litres d'eau par nuitée. Un client chez Huttopia consomme déjà 30% moins d'eau qu'en moyenne dans sa vie quotidienne,
- 35 emplacements par hectare en moyenne sur les sites Huttopia contre 80 en moyenne en France.

Quelques chiffres du secteur – Comparaison difficile

Comparaison aux ratios monétaires Bilan Carbone
hors déplacements visiteurs, restauration, émissions fugitives



Scope 1, 2 et 3 (Hors déplacement des clients)

**Pierre & Vacances – Center Parcs –
Exercice 2022/2023**

Intensité carbone = 81,4 kgCO2e / nuit

Moyenne 4 sites Huttopia

27,2 kgCO2e / nuit



En fonction des données et hypothèses prises en compte, les résultats sont différents

HUTTOPIA - SYNTHÈSE PILOTE GES - EXERCICE 2023

ESTIMATION ET COMPARAISON DU BILAN CARBONNE D'UNE NUITEE

Les actions concrètes au sein des campings Huttopia :

- Légère : tentes, Tiny houses, roulottes.
- Réversible : les hébergements proposés chez Huttopia sont mobiles ou démontables, ce qui permet de développer un tourisme à faible impact, voire sans trace.
- Économe en ressources : équipements économes en eau et en électricité.
- Sensibilisation des équipes et des clients : affichage dans les sanitaires de la consommation de l'eau et du programme BIG5.
- Arrosage raisonné avec la récupération d'eau de pluie.
- Pas de goudron : innovation sur les cheminements, la mise en œuvre de revêtements perméables.
- Pas de climatisation : refroidissement abadiatique, aire humide, ombrières de toits, isolation ...
- Pas de fondations : les installations les plus lourdes sont posées sur pilotis avec une hauteur qui permet la conservation du sol et du passage de la petite faune.
- Pas de gros travaux : réflexion en amont des travaux dans le sens du moindre impact. Les campings sont conçus en fonction de l'historique des lieux et de l'existant : reprise des cheminements existants, rénovation du bâti en place...
- Limitation des coupes d'arbres : les coupes sont réalisées à leur minimum, ou pour des questions de sécurité. Les arbres ont une fonction première, indispensable dans un camping l'été : apport d'ombre et diminution de la chaleur. Ils ont donc un rôle essentiel.
- Réduction du jetables : pas de sachets de sucre, sel, poivre, moutarde, ketchup. Pas de boissons en boîte métal mais en verre. Pas de sacs plastiques mais en papier. Pas de couverts jetables mais vaisselle lavable.
- Pas de peintures : choix du bois pour sa résistance. Seul des traitements sanitaires sont réalisées en cas d'infestation aux termites.
- Pas de tontes systématiques : gestion différenciée des espaces en fonction de leur usage.

- Plantation d'essences locales et adaptées.
- Pas de ramassage de feuilles systématique : gestion différenciée des espaces en fonctions des usages.
- Utilisation de bois de constructions : chalet, bardage, sanitaires, signalisation, bornage ...Bois non traité la plupart du temps.
- Une conception du site en fonction de la nature du lieu, des arbres, des chemins existants, des pentes. Huttopia s'adapte à la nature. Ce n'est pas la nature qui s'adapte à Huttopia.
- L'utilisation des ressources locales pour l'exploitation des sites.
- L'usage du vélo : un réseau de location de vélos électriques développé par Huttopia depuis plus de 5 ans pour les clients sur ses sites.
- Tri sélectif.
- Valorisation des circuits courts et de l'agriculture locale (restaurant, vente, communication) : produits locaux, petites épicerie BIO.
- Promotion de l'écotourisme et tourisme durable.
- Sites équipés de composteurs.
- Animation, activités, parcours découvertes sur les thématiques de la nature, savoir-faire, terroir ...



VELO ELECTRIQUE POUR LE PERSONNEL – AFFICHAGE DE LA CONSOMMATION D'EAU DANS LES SANITAIRES – COMMUNICATION SUR LA RESSOURCE ET ENJEUX CLIMATIQUES – CAMPING LYON CLICHES MDP 2026

2.2.3. Préservation et sensibilisation

Huttopia met en place des actions pour préserver le milieu naturel de ses campings, tant au niveau de la faune que de la flore.

Huttopia met en valeur les atouts naturels du site et s'efforce de sensibiliser les clients du camping, en installant des panneaux pédagogiques à des points stratégiques pour expliquer la richesse de la faune et de la flore locale, ainsi que ce qu'ils peuvent faire pour minimiser leur impact sur cet environnement fragile.



EXEMPLES SUR AUTRES SITES : HOTEL A INSECTES (EN HAUT A GAUCHE), NICHOURS (EN HAUT A DROITE), RUCHES ET PRODUCTION DE MIEL (EN BAS), INFORMATIONS FAUNE/FLORE SENSIBLE

Les campings organisent des expositions temporaires sur la biodiversité et l'écosystème du lieu, qui permettent aux campeurs d'en apprendre davantage sur les caractéristiques uniques des lieux qu'ils occupent. Ces initiatives sont généralement accompagnées d'activités nature animées par des guides

spécialisés, qui organisent des promenades à thème et des ateliers pratiques sur la conservation de la nature, destinés aux adultes et aux enfants

Ce programme éducatif s'inscrit dans le cadre plus large de la démarche d'Huttopia en tant qu'acteur responsable, en encourageant non seulement une expérience immersive dans la nature, mais aussi une prise de conscience de l'importance de la protéger.

2.3. LE CAMPING DE LYON

2.3.1. City Camp, une marque Huttopia

Le camping de Lyon créé dans les années 1960 compte historiquement 227 emplacements et propose plusieurs types d'hébergements allant du chalet à l'emplacement de tente.

Ce camping d'abord en gestion municipale a été délégué en gestion à Huttopia qui l'exploite depuis 2016 sous sa marque commerciale City Camp en Délégation de Service Public (DSP). Actuellement, HUTTOPIA est le propriétaire du camping de Lyon. Il a depuis entrepris de nombreux travaux d'amélioration, de rénovation et de renaturation qui font la renommée actuelle du camping de Lyon.

CityKamp est la marque de campings urbains du groupe Huttopia. Elle propose une façon simple de séjourner "en ville autrement", en profitant d'un cadre nature à deux pas de grandes destinations, pour une étape sur la route des vacances, un week-end, ou un déplacement professionnel. Le réseau CityKamp compte 7 campings situés en France et aux Pays-Bas : Paris, Lyon, Strasbourg, Colmar, Angers, Aix-en-Provence et Valkenburg (près de Maastricht).

2.3.2. Label Only Lyon

Le camping par son label OnlyLyon participe à l'attractivité et au rayonnement de la métropole de Lyon.

Le programme ONLYLYON est un outil stratégique au service d'une nouvelle vision de l'attractivité et de la transformation du territoire, avec la nouvelle raison d'être "Agir ici et ailleurs, pour rendre le territoire durablement accueillant et attirant, dans un état d'esprit « humaniste, coopérant et audacieux. »



BORNE ONLYLYON ET AFFICHAGE D'INFORMATIONS A L'ACCUEIL DU CAMPING

2.3.3. Clientèle

La clientèle cible du camping de Lyon à Dardilly est principalement composée de touristes français et étrangers de passage dans la région lyonnaise.

La clientèle familiale représente une part importante des visiteurs, notamment des familles avec enfants recherchant un hébergement confortable et proche de la nature.

Le camping accueille également une clientèle de couples et de groupes d'amis, principalement pour des courts séjours ou des étapes touristiques.

Une partie de la clientèle est constituée de voyageurs itinérants, utilisant des tentes, caravanes, vans ou camping-cars.

La clientèle étrangère est particulièrement présente, notamment grâce à la position du camping à proximité de Lyon et des grands axes de circulation. Le camping possède également une clientèle professionnelle, composée de salariés, techniciens et personnes en déplacement dans l'Ouest lyonnais.

Cette clientèle professionnelle peut rechercher des séjours de courte, moyenne ou longue durée, notamment à proximité de la zone économique de Techlid. En termes de profil, la clientèle recherche principalement le confort, la tranquillité, la nature et la proximité de Lyon.

La clientèle primaire est donc constituée des touristes et familles en séjour ou en étape, tandis que la clientèle secondaire correspond aux professionnels et aux groupes.

Également, le camping accueille des professionnels de la gendarmerie, du groupe Huttopia et de l'école d'hôtellerie à proximité.

Le camping de Lyon possède ainsi une clientèle diversifiée, française et internationale, principalement composée de familles, de voyageurs itinérants, de couples et de professionnels.

2.3.4. Fréquentation

Le camping de Lyon, à proximité immédiate de l'agglomération lyonnaise et de l'autoroute A6, constitue à la fois une destination de séjour pour les visiteurs de la région lyonnaise et une étape pour une clientèle touristique internationale en transit entre l'Europe du Nord et le sud de la France.

Sa fréquentation est caractérisée par une forte saisonnalité, avec des pics de fréquentation de juin à septembre. La fréquentation qualifiée de plus faible se répartie sur 5 mois dans l'année de novembre à mars. Les emplacements sont complets 60% de l'année.

La clientèle présente également une durée moyenne de séjour relativement courte, estimée à environ 1,5 nuitée. Cette caractéristique traduit un fonctionnement fortement orienté vers les séjours de courte durée et les nuitées d'étape. Ce qui génère un fort taux de rotation nécessitant de fluidifier le fonctionnement pour une bonne gestion des pics de fréquentation et justifiant les besoins d'extension du camping actuel.

2.3.1. Grands évènements de Lyon

Le camping présente une solution d'accueil et d'hébergement lors des grands évènements participant la renommée de Lyon. Voir ci-dessous les 12 plus grands évènements avec le nombre de visiteurs (fréquentation cumulée par évènement).

RANG	ÉVÈNEMENT	NOMBRE DE VISITEURS / SPECTATEURS
1	FETE DES LUMIERES	> 2 000 000
2	BIENNALE D'ART CONTEMPORAIN	~ 285 000
3	BIENNALE DE LA DANSE	252 000
4	SIRHA LYON	~ 250 000
5	EQUITA LYON	~ 200 000
6	FESTIVAL LUMIERE	185 000
7	NUITS DE FOURVIERE	176 000
8	FOIRE DE LYON	132 000
9	NUITS SONORES	105 000
10	SOLUTRANS	64 000
11	GLOBAL INDUSTRIE	45 000
12	LYON STREET FOOD FESTIVAL	45 000

CLASSEMENT DES GRANDS EVENEMENTS LYONNAIS PAR LA FREQUENTATION CUMULEE

2.4. LOCALISATION DU PROJET

La zone de projet se situe sur une zone remaniée et non exploitée depuis 2020.



PLAN DU CAMPING

La zone d'étude est historiquement située sur un terrain remanié issu de remblais anciens datant de la construction de l'autoroute (1965-1968), exploité en camping depuis plus de 60 ans.

Jusqu'en 2020, cette zone était exploitée avec les structures suivantes : piscine, bloc sanitaire, accueil, chalets.

Ces installations ont été démolies en 2021 et le terrain a été remodelé et réenherbé. Les arbres ont été conservés et forment aujourd'hui une couverture ombragée naturelle.



VISUEL DES INSTALLATIONS PASSES — ZONE DE PROJET — AVANT 2021



VISUELS DE LA ZONE DE PROJET APRES DEMOLITION ET RESTAURATION DU SITE - 2026



VUE GENERALE DE LA ZONE DE PROJET ET DU COUVERT BOISE — 2026

EXTENSION DU CAMPING DE LYON A DARDILLY



ANALYSE DIACHRONIQUE DU CAMPING - ORTHOPHOTO©IGN

3. LE PROJET

3.1. PLANNING

En fonction des retours d’instruction, les travaux sont prévus pour janvier 2026, pour une durée de 2 mois.
Fin des travaux Mars 2026.

3.2. OBJECTIF DU PROJET

Le projet porte sur la création de 17 emplacements supplémentaires sans modification du fonctionnement actuel. Le projet s’inscrit dans la continuité du fonctionnement existant. L’enjeu du projet répond à un besoin précis pour fluidifier des problèmes de saturation pendant les périodes de pics de fréquentation.

17 nouveaux emplacements seront créés dans le périmètre existant du camping sur une partie récemment remaniée, enherbée et non exploitée depuis 2021. Cette zone accueillait avant 2021 un bloc sanitaire et la piscine du camping qui ont été démolis. La zone est aujourd’hui une zone anthropique revégétalisée.

Actuellement non exploitée, cette zone permettrait, avec des aménagements légers, de répondre à un besoin d’emplacements libres et d’emplacements de grande surface pour les véhicules les plus grands (Type camping-car, camion aménagés...). Clientèle principale du camping, les camping-cars forment la demande la plus forte en séjour « étape ». Le camping est en difficulté pour répondre à cette demande croissante ce qui engendre une saturation du camping et de ses accès sur les hautes saisons ou sur les événements phares de la ville de Lyon et de ses alentours.



ILLUSTRATION DE LA SATURATION DES DEMANDES DE CAMPING-CAR

3.3. OPERATIONS PREVUES

Terrassement/nivellement : Le terrain accueillant les emplacements est plat, donc ne nécessite pas un travail de terrassement important. Un nivellement sera réalisé sur le terrain des emplacements correspondant à un travail du sol sur 5 cm pour homogénéiser et corriger le terrain. Une tranchée de 180 ml et de faible profondeur (40 cm) sera réalisée au niveau de la voirie pour le raccordement électrique. Il est prévu au total 2500 m² de nivellement en déblais sans import/export de matériaux et

Hauteur des exhaussements : pas d'exhaussement nécessaire. Si existants ponctuellement, ils seront inférieurs à 1 m.

Volumes excédentaires : Volume de déblais/remblais équilibré sur site. Pas de volume excédentaire. Pas d'export de matériaux.

Apports de matériaux et traitement des sols pour les voies carrossables et emplacements : il est prévu l'import, la mise en place et le compactage sur site de grave naturelle concassée de granit 0/31 sur environ 5 cm sur les emplacements pour camping-car et sur environ 10 cm en revêtement de chemin circulaire.

Traitement du sol pour le chemin piéton : Les copeaux issus des végétaux broyés sur site seront réutilisés comme revêtement.

Plantations : Préparation des massifs. Plantation d'espèces arbustives/arborées autochtones : 100 unités arbustes rustiques 40/50 cm et 14 unités d'arbres tuteurés.

Installation	Opération	Principe de mise en œuvre	Surface
10 emplacements « libres » de 80 m²	Nivellement et compactage	Nivellement : travail du sol sur 5 cm pour homogénéiser le terrain, amener des corrections de niveau sur certain endroit	800 m²
7 emplacements « grands formats » de 150 m²		Import et compactage de concassé de granit 0/31	1050 m²
Accès carrossable 110 ml sur 3 m de large	Terrassement/nivellement Enfouissement du réseau électrique	Tranchée pour enfouissement du réseau électrique Profondeur 40 cm Revêtement perméable Import et compactage de concassé de granit 0/31 Concassé perméables sur 10 cm	330 m²
Accès piéton 40 ml	Modelage et revêtement	Nivellement si nécessaire Revêtement perméable d'écorces et mulching	30 m²
Place de stationnement 3	Modelage et revêtement	Nivellement si nécessaire Revêtement perméable concassé	40 m²
Plantations	Plantation	Préparation des massifs Plantation d'espèces arbustives/arborées autochtones 100 unités arbustes rustiques 40/50 cm 14 unités d'arbres tuteurés	165 m²

3.4. DESCRIPTION DES AMENAGEMENTS

3.4.1. Emplacements

L'extension du camping prévoit 17 emplacements.

10 emplacements libres d'une taille standard d'environ 80 m² et 7 emplacements « grands formats » destinés aux grands véhicules aménagés d'environ 150 m².

Tous les arbres existants seront conservés. Des plantations seront réalisées pour faire les limites séparatives des emplacements.



EXEMPLES D'EMPLACEMENTS LIBRES – PHOTOS DARDILLY, CLICHES M.REYBOZ

3.4.2. Voies d'accès et cheminement

L'accès à la zone d'extension se fait par les voies existantes du camping.

La principale stratégie pour les voies d'accès à l'intérieur du camping est de réutiliser les chemins existants sans en créer de nouveaux, dans la mesure du possible.

L'accès principal sera conforme aux exigences de circulation des véhicules d'incendie et de sauvetage. Les routes qui donnent accès aux sites et aux équipements seront équipées d'un revêtement perméable, avec une capacité de charge suffisante pour la circulation des véhicules d'urgence.

L'axe principal repose sur l'axe existant. 110 m linéaire sont créés pour desservir les emplacements. Un chemin piéton perméable d'environ 35 m linéaire sera également créé.



VISUEL DES CHEMINS CARROSSABLES PERMEABLES ET CHEMIN PIETON DU CAMPING DE LYON – CLICHES M.REYBOZ

3.4.3. Éclairage

Le dispositif d'éclairage des cheminements sera effectué par des bornes solaires à détection, en bois d'environ 1 m de haut, qui éclaireront le sol et seront placées à intervalles réguliers le long des allées.

L'éclairage est discret dans le but d'éviter autant que possible la pollution lumineuse de l'environnement.

L'éclairage respecte les adaptations pour réduire la pollution lumineuse et réduire les impacts sur les chiroptères : détecteur de présence, éclairage orienté au sol, spectre jaune/orange, système de détection, éclairage entre 30 et 100 lumens (voir les différents modes possibles du matériel utilisé sur le site).

L'éclairage est dans des tons chauds (2700 Kelvin) afin de ne pas créer de pollution lumineuse pour la faune et la flore, mais se limite à baliser strictement les chemins existants.

Modes d'éclairage :

- Mode 1 : éclairage permanent de 60 lumens
- Mode 2 : 100 lumens permanent pendant 4 heures puis ECO (60 lumens)
- Mode 3 : éclairage 30 lumens permanent et 100 Lumens pendant 15 secondes après détection d'un mouvement

MODE D'ÉCLAIRAGES POSSIBLES – EXTRAIT NOTICE TECHNIQUE CHABANNE MODELE 2026 UTILISE CHEZ HUTTOPIA



VISUELS DU DISPOSITIF

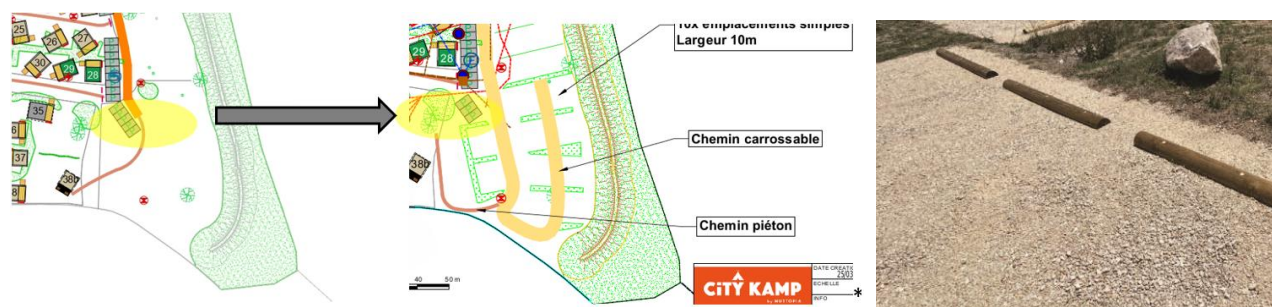
3.4.4. Stationnements

Les stationnements se font directement sur les emplacements de camping, sur sol naturel.

Les aires de stationnement existantes sur le camping sont conçues avec des surfaces perméables, afin de favoriser l'infiltration naturelle de l'eau et de préserver l'aspect naturel du site.

Le projet prévoit 3 places de stationnements à l'entrée de la zone de projet, pour une surface d'environ 40 m².

5 places plus haut seront renaturées, et 3 seront recréés. En définitive, la surface dédiée au stationnement est réduite.



AVANT / APRES : PASSAGE DE 5 PLACES DE STATIONNEMENT A 3 - ILLUSTRATION DU REVETEMENT

3.4.5. Réseaux

Le camping de Lyon est d'ores et déjà relié à tous les réseaux nécessaires :

- Réseau électrique (éclairage public, fonctionnement des infrastructures...) ;
- Réseau téléphonique ;
- Réseau d'adduction en eau potable (points d'eau pour le camping, douches, sanitaires, ...)
- Réseau d'assainissement collectif (bloc sanitaire relié au réseau).

Le projet nécessitera un raccordement aux réseaux existants.

Un réseau de défense contre l'incendie sera également complété.

Eau potable

Le raccordement est prévu au réseau d'eau potable public.

La consommation actuelle du camping (2026) est de 3772 m³ pour une consommation moyenne de 92L/nuit.

La consommation estimée sur une année par la création de 17 nouveaux emplacements représente une augmentation annuelle de la consommation d'environ 250 m³.

Eaux usées

Le traitement des eaux usées est existant sur le camping et sera suffisant pour l'extension prévue. Le camping est raccordé au réseau public.

Le projet ne va pas générer le volume actuel d'effluents significatifs par rapport au volume actuel.

Eaux pluviales

Les eaux pluviales sont raccordées au réseau existant.

Le projet ne crée pas de surfaces imperméabilisées et favorise l'infiltration direct.

Electricité

Le projet nécessitera un prolongement du réseau d'électricité existant. Le camping dispose d'un branchement électrique suffisant. La puissance électrique souhaitée est d'environ 12 kVA.

Telecom

Le projet ne nécessite pas de raccordement au réseau de télécom et d'internet. Le camping actuel est déjà équipé.

Dispositifs de lutte contre l'incendie

Le projet sera conforme aux dispositions du règlement départemental de défense contre l'incendie. Les mesures de Défense Extérieure Contre l'Incendie (accès, desserte, moyens de secours en eau...) seront mises en œuvre dans le cadre du projet et précisées lors du dépôt des différentes autorisations administratives.

Les divers équipements possibles qui composent le dispositif de lutte contre les incendies :

- L'installation de points d'extincteurs,
- La fourniture d'extincteurs, dans chaque bâtiment et par hébergement.
- Poteaux à incendie ou autre dispositif.

En plus de ces mesures usuelles, les clients du camping sont informés sur le risque incendie (Arrêtés en vigueur, interdiction des barbecues, vigilance sur les cigarettes, ne pas obstruer la circulation des engins de secours etc.) au travers de différents canaux (panneaux d'information, notice dans les hébergements, information orale).

Pour la formation du personnel, à chaque début de saison a lieu une réunion de prévention sur le risque incendie à destination des employés du site.

Voir carte des réseaux dans la partie suivante.

3.4.6. Mobilier et signalétique

Le mobilier et la signalisation sont conçus pour se fondre dans l'environnement naturel. Fabriqués dans des bois aux couleurs typiques d'Huttopia, ils sont particulièrement adaptés aux espaces naturels et arborés.

En conséquence, les sites sont parfaitement identifiés et la signalisation est efficace tout en étant pleinement intégrée dans le paysage.



VISUELS DES DISPOSITIFS D'INFORMATION ET DE SIGNALISATION, PARC POUR ENFANTS

3.4.7. Mesures de conservation du patrimoine naturel

Huttopia met en place des actions pour préserver le milieu naturel de ses campings. Huttopia met en valeur les atouts naturels du site et s'efforce de sensibiliser les clients du camping, en installant des panneaux pédagogiques à des points stratégiques pour expliquer la richesse de la faune et de la flore locale, ainsi que ce qu'ils peuvent faire pour minimiser leur impact de façon globale (consommation d'énergie, économie d'eau ...).

Le projet prévoit dans sa conception une conservation des éléments naturels boisés et un renforcement des plantations. Les plantations sur le camping de Lyon sont des essences locales et autochtones : Troène, érable, noisetier ... Le camping travail avec un ingénieur arboricole et une pépinière locale (<15km) avec un engagement environnemental.



TRAVAIL DE REVEGETALISATION DE L'ENTREE DU CAMPING DE LYON : AVANT / ESQUISSES / APRES

3.4.8. *Fonctionnement général*

Le projet portant sur la création de 17 emplacements supplémentaires ne modifie pas le fonctionnement actuel.

Le projet s'inscrit dans la continuité du fonctionnement existant. L'enjeu du projet répond à un besoin précis pour fluidifier des problèmes de saturation pendant les périodes de pics de fréquentation.

La période de fonctionnement est la même que celle existante actuellement, ouverture toute l'année.

3.4.9. *Plantations*

Le camping de Lyon présente une couverture boisée de grande qualité. Ceci est expliqué par le parti pris dès le départ par le groupe Huttopia de miser sur un concept écologique de leur concept. Chaque définition d'aménagement est conceptualisée par :

- Le maintien des éléments naturels existants,
- Le renforcement des plantations,
- Le travail paysager apportant cette sensation de nature dans leur aménagement,
- L'étude et la mise en valeur des atouts écologiques du site.

De façon concrète le groupe Huttopia travaille avec des spécialistes pour avancer dans ce choix de valorisation : ingénieur arboricole, pépinière locale, paysagiste concepteur, écologues...

Cela se traduit par :

- un couvert forestier mature, avec de beaux et vieux sujets
- une grande surface arborée conférant une ombre et fraîcheur au site,
- des essences indigènes et autochtones.

Dans cette optique, le projet prévoit une intensification des massifs sur environ 165 m² en cumulé avec :

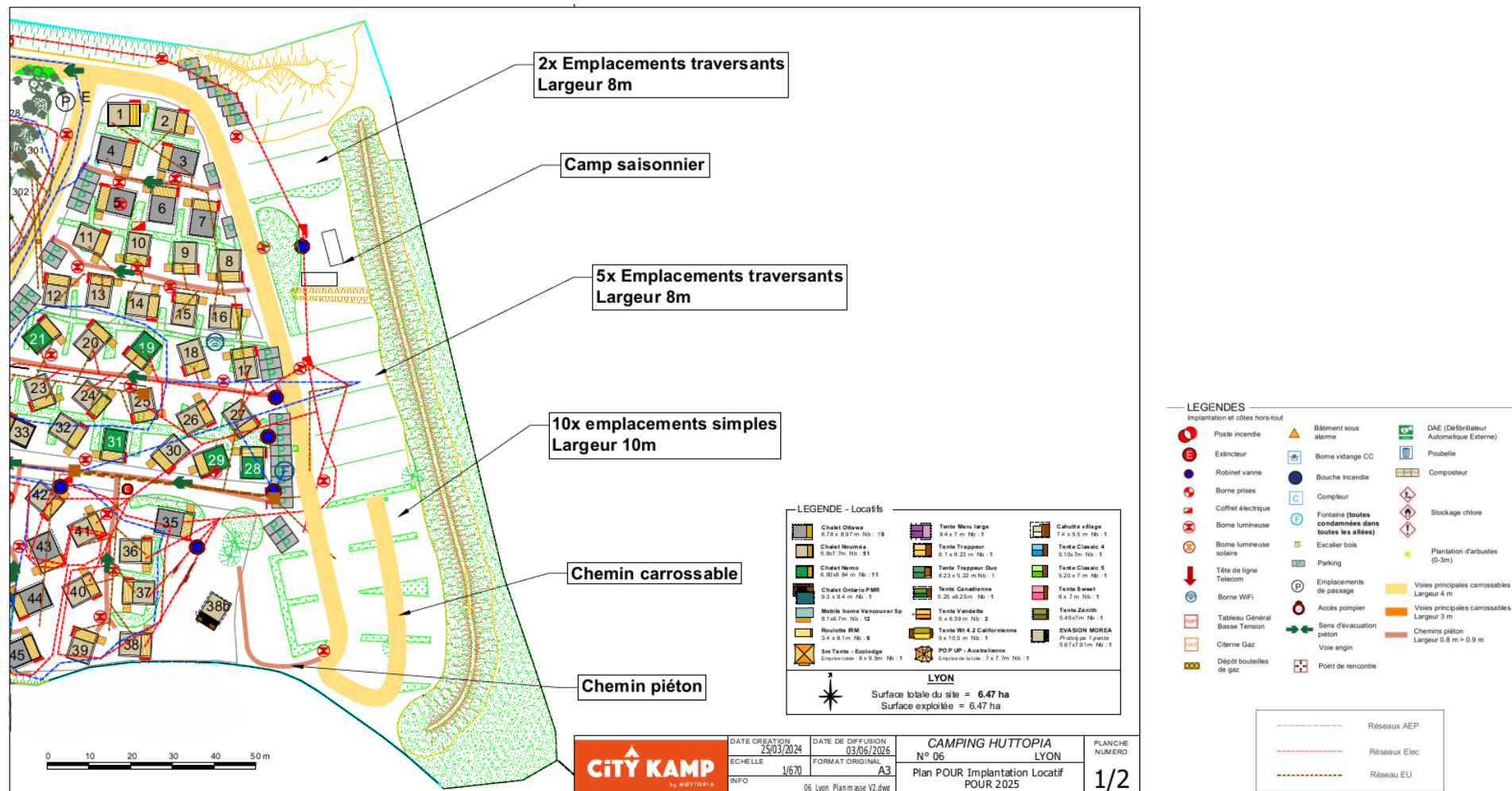
- Densification des massifs arbustifs et arborés existants,
- Création de haies arbustives pour délimiter les emplacements.



PHOTOS ILLUSTRATIVES : ARBRES TERRASSES ACCUEIL ET PISCINE ; ALLEES ARBOREES ; VUE AERIENNE DU COUVERT BOISE

3.5. PLANS

3.5.1. Plan des aménagements prévus

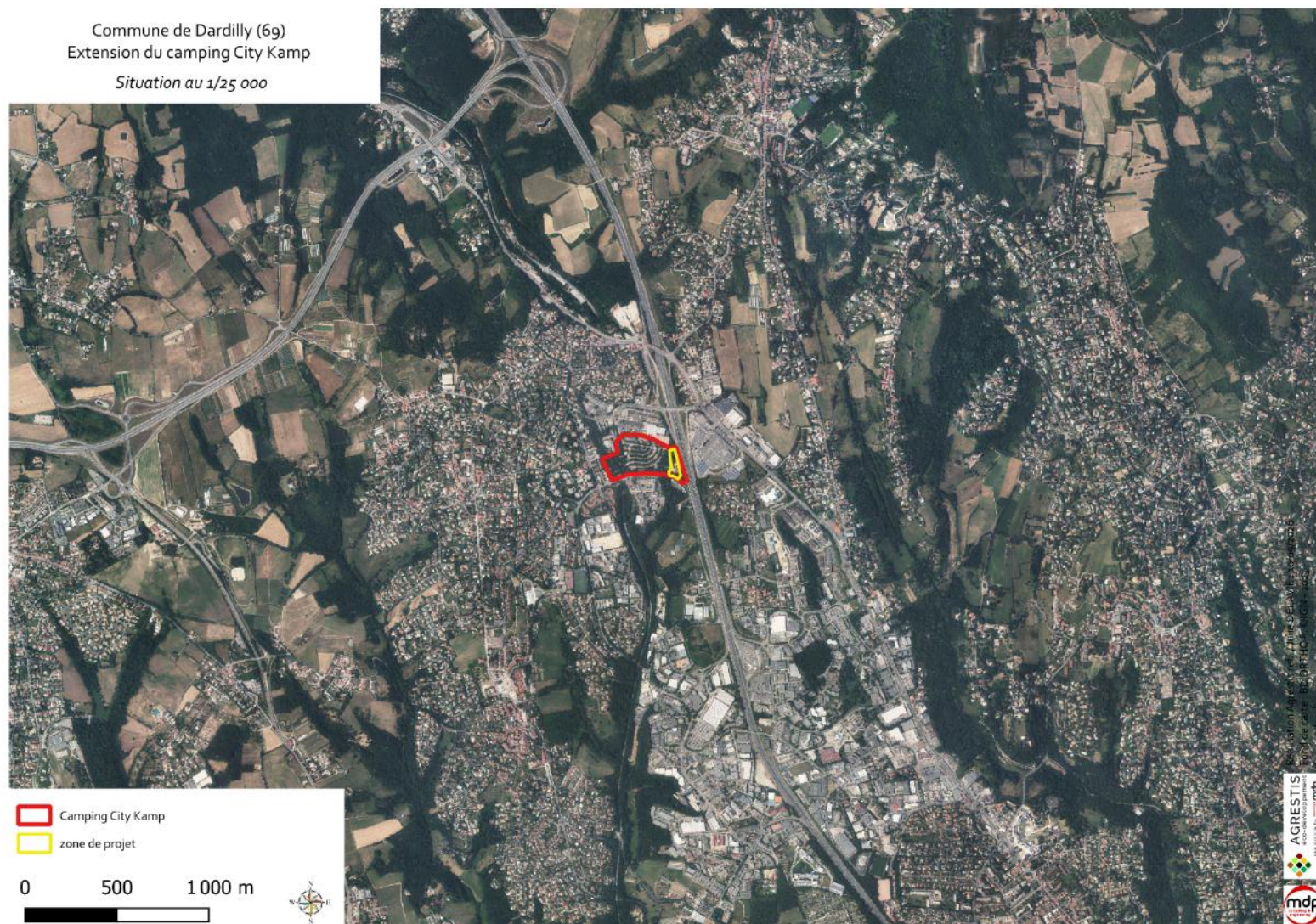


PLAN DES AMENAGEMENTS PREVUS

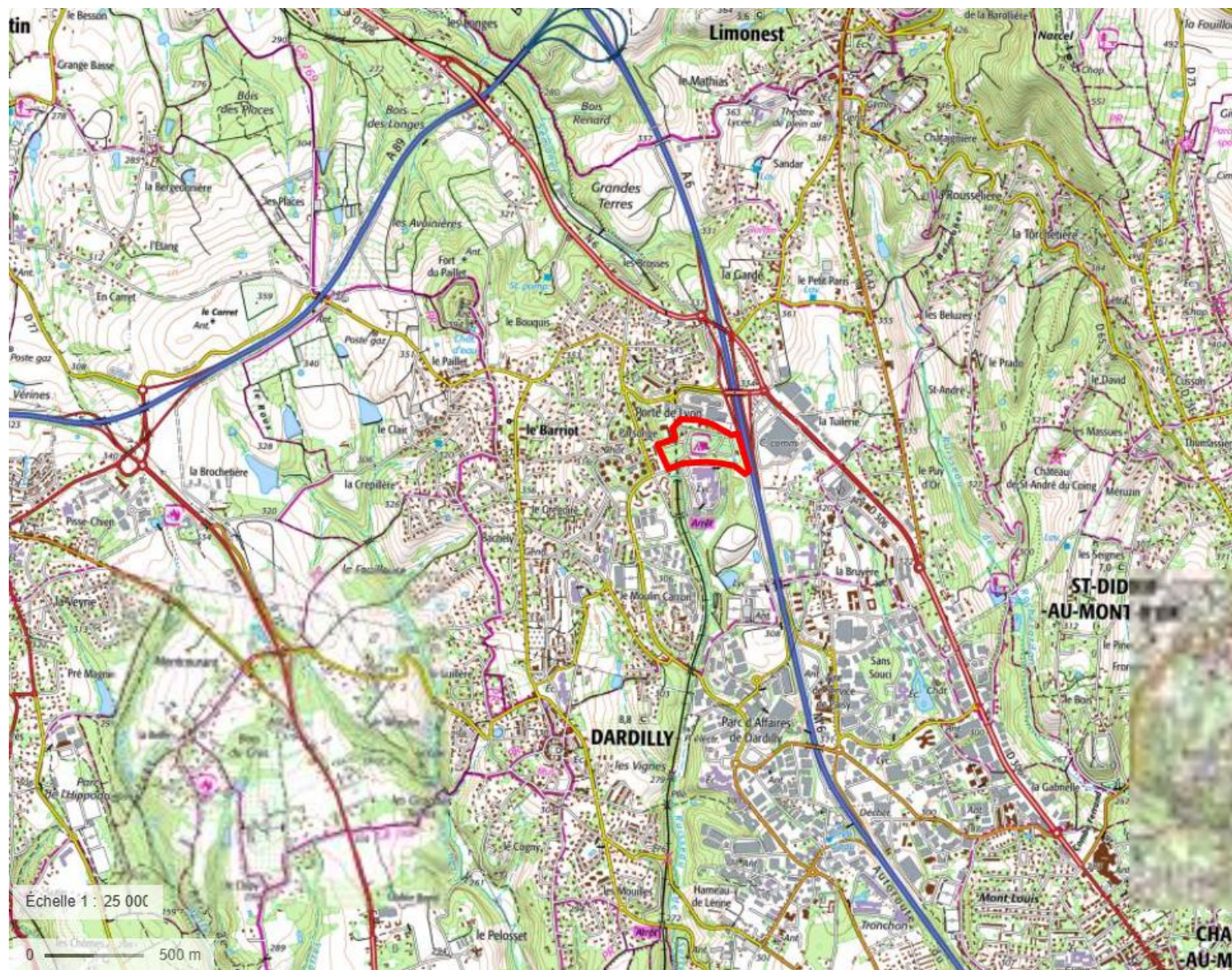
3.5.2. Plan des réseaux



3.5.3. Situation au 1/25000



EXTENSION DU CAMPING DE LYON A DARDILLY



3.5.4. Aménagements programmés au 1/1000

Commune de Dardilly (69)
Extension du camping City Kamp
Aménagements programmés



3.6. POSITIONNEMENT REGLEMENTAIRE

3.6.1. Code de l'environnement

Selon l'annexe de l'article R122-1 et suivant du Code de l'environnement, le projet d'extension du camping est soumis à l'alinéa suivant :

CATEGORIES de projets	PROJETS Soumis à évaluation environnementale	PROJETS Soumis à examen au cas par cas
42° Terrains de camping et caravanage	Terrains de camping et de caravanage permettant l'accueil de plus de 200 emplacements de tentes, caravanes, résidences mobiles de loisirs ou d'habitations légères de loisirs.	a) Terrains de camping et de caravanage permettant l'accueil de 7 à 200 emplacements de tentes, caravanes, résidences mobiles de loisirs ou d'habitations légères de loisirs. b) Aires naturelles de camping et de caravanage permettant l'accueil de 7 à 30 emplacements de tentes, caravanes.

Nombre d'emplacements créés : 17 nouveaux emplacements sur un terrain d'assiette de 5 000 m².

Au regard du Code de l'Environnement, le projet est soumis à une demande d'examen au cas par cas. Cette notice d'accompagnement présente le projet et les enjeux environnementaux du site.

3.6.2. Dérogation à la destruction d'espèces protégées

L'évaluation prend en compte les enjeux du site en termes de présence d'espèce, d'habitat d'espèce et de potentialité. Le projet de faible ampleur, sur une période de travaux très courte, sur une zone exploitée, sur un site remanié et en milieu urbain **ne présente pas de risque caractérisé pour la faune et pour la flore.**

Après évaluation les incidences potentielles du projet sont qualifiées comme non significatifs.

Le projet n'engendre pas de destruction d'individus, pas de destruction d'habitat de reproduction, pas de dérangement en phase de reproduction pouvant entraîner un impact significatif sur l'état de conservation d'espèces protégées.

Au sens de l'Art L. 163-1 du Code de l'Environnement, le projet ne génère pas de perte de biodiversité nécessitant une demande de dérogation.

3.6.3. Loi sur l'Eau

Le projet n'est pas soumis à autorisation ni déclaration au titre de la Loi sur l'Eau.

3.6.4. Code forestier

Le projet d'engendre pas d'effet sur les bois et forêt. Aucun défrichement n'est prévu.

Le projet n'est pas soumis à autorisation ni déclaration au titre du code forestier.

4. CONTEXTE HUMAIN

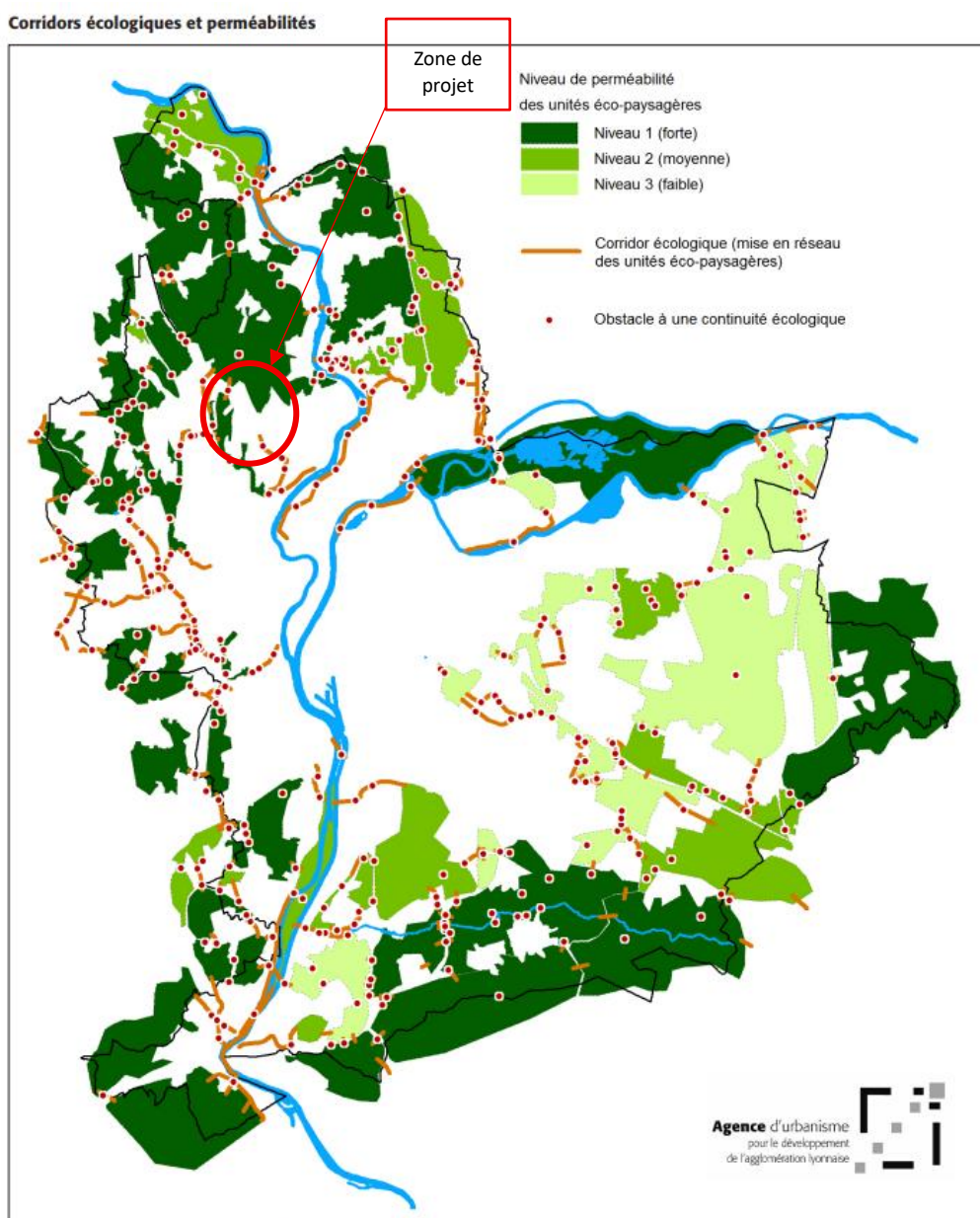
4.1. URBANISME

4.1.1. Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Au 16 décembre 2010, le Schéma de Cohérence Territoriale de la communauté d'agglomération lyonnaise a été approuvé en préfecture.

Les orientations stratégiques de ce SCoT ciblent entre autres le développement urbain équilibré et durable, et la préservation des espaces naturels, agricoles et paysagers.

La zone du projet est située dans une zone où la trame verte est très morcelée et où la trame bleue est absente selon ce document.



source : Agence d'urbanisme, associations, 2014

Le projet d'extension du camping est compatible avec le SCOT Provence Alpes Agglomération.

4.2. AGRICULTURE

Le site d'étude n'est pas situé sur une parcelle inscrite à un classement agricole. Il n'est pas référencé en PAC, PAEN ou PENAP.

4.3. SYLVICULTURE

Le camping de Lyon est situé hors d'un aménagement forestier communal géré par l'Office National des Forêts (ONF).

Le projet ne génère pas de défrichement ni d'impact sur les bois et forêts.

4.4. PATRIMOINE

4.4.1. Archéologie



LOCALISATION DES SITES DE PRESOMPTION DE PRESCRIPTION ARCHEOLOGIQUE

La zone de projet est concernée par l'emplacement de l'aqueduc romain de la Brévenne dont le tracé passe sous le camping.

Un diagnostic d'archéologie préventive a été réalisé par l'INRAP.

Suite à ce diagnostic, la Direction régionale des affaires culturelles conclue dans son courrier du 9 février 2024 que le terrain « est libéré de toute contrainte au titre de l'archéologie préventive ». Voir Annexe.

En cas de découverte fortuite de vestiges archéologiques, Huttoxia s'engage immédiatement à faire une déclaration auprès du maire conformément à l'article L.531-14 du code du patrimoine et d'informer le service régional d'archéologie. ANNEXE Courrier DRAC.

Un site de présomption de prescription archéologique est situé dans la zone d'étude. Le diagnostic archéologique a déjà été réalisé et a conclu à l'absence de contraintes au titre de l'archéologie préventive.

4.4.2. *Edifice patrimoniaux*



Le camping est situé à proximité du Manoir de Parsonge, ancienne maison forte du 17ème siècle, édifice protégé au titre des monuments historiques. Le camping et sa zone de projet n'est pas inclus dans le périmètre de protection.

La zone d'étude n'est pas concernée par un règlement spécifique aux monuments historiques et/ou leur protection paysagère.

5. CONTEXTE ABIOTIQUE

5.1. CONTEXTE PAYSAGER

5.1.1. *Les grandes unités paysagères*

Selon l'atlas des paysages d'Auvergne-Rhône-Alpes, la commune de Dardilly se situe dans le grand ensemble paysager des « Contreforts est du Massif Central » et dans l'unité paysagère « Agglomération lyonnaise et Viennoise ». Cette unité paysagère appartient à la grande famille des paysages urbains et périurbains. Elle regroupe les territoires fortement marqués par le bâti, les infrastructures de transport et l'empreinte humaine le long du couloir du Rhône et de la vallée de la Saône, reliant Lyon à Vienne.

Les principales caractéristiques paysagères de ce type de territoire sont :

- la dominante urbaine : une forte densité de constructions, zones d'activités, hub de transports
- un tissu morphologique varié : la présence de centres historiques, zones pavillonnaires, zones industrielles

Les enjeux paysagers résident dans la préservation et le renforcement de la trame verte et bleue ainsi que dans la limitation de l'étalement urbain sur les terres naturelles ou agricoles.

5.1.2. *Le paysage en vue éloignée*

La zone de projet n'est pas visible depuis des points de vue éloignés.

- En contre bas de l'autoroute, avec un talus faisant barrière visuelle,
- Depuis l'extérieur, du site, le couvert arboré efface une grande partie des aménagements

→ La flèche indique la zone du projet.



ILLUSTRATION – POINT DE VUE ELOIGNE – PONT PORTE DE LYON, AU-DESSUS DE L'A6 – EXTRAIT G.EARTH©2026



DEPUIS LES HABITATS LES PLUS PROCHES, CHEMIN DU DODIN - EXTRAIT G.EARTH©2026



DEPUIS LA PISTE CYCLABLE, CHEMIN DU DODIN - EXTRAIT G.EARTH©2026

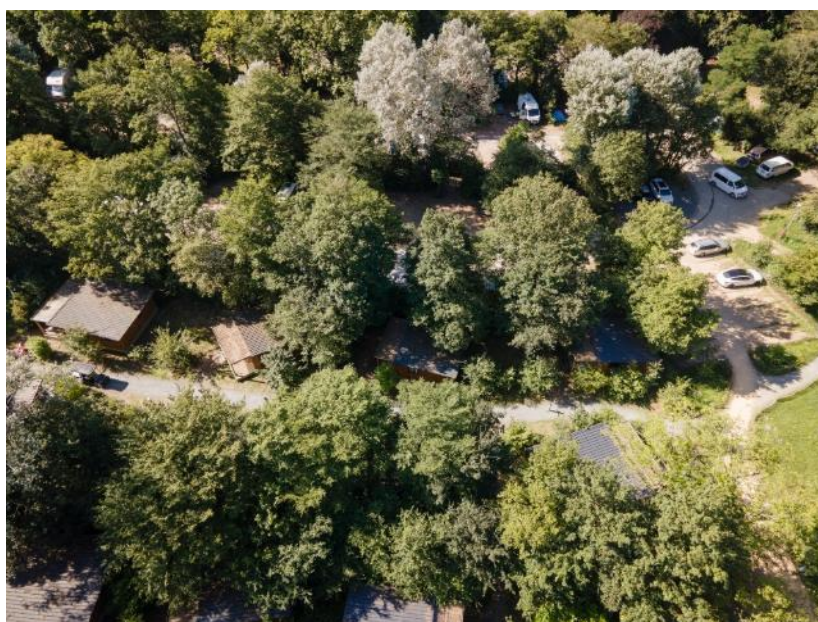


ILLUSTRATION - INTEGRATION DES AMENAGEMENTS DU CAMPING – LYON ©M.REYBOZ

5.1.3. Le paysage en vue rapprochée



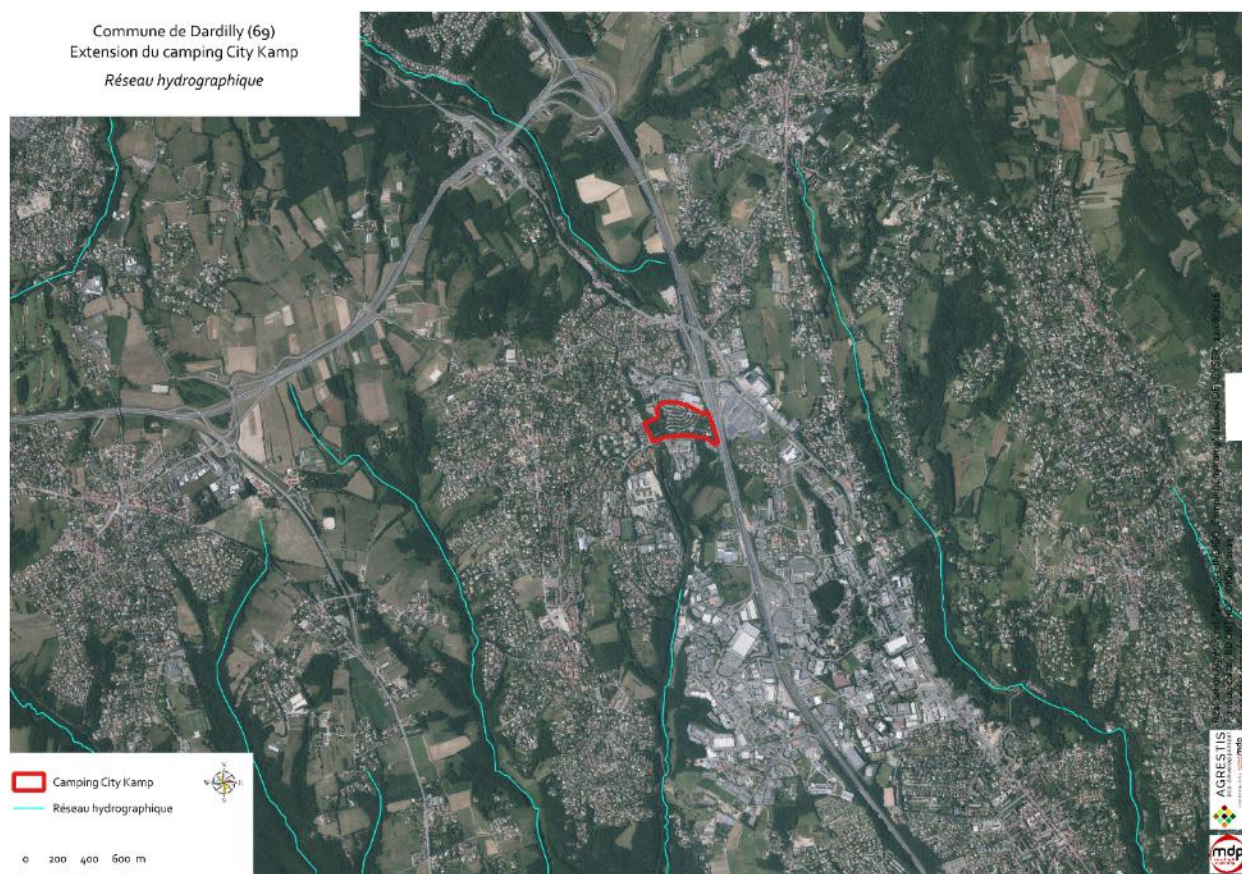


5





5.2. HYDROGRAPHIE



Aucun cours d'eau ne traverse le site d'étude.

Le projet n'est pas susceptible de générer des pollutions sur les masses d'eau.

5.3. CAPTAGES D'EAU POTABLES

Le projet n'est pas concerné par un captage d'eau potable.

Le projet ne génère pas d'incidence sur la qualité des eaux.

5.4. LES RISQUES NATURELS

5.4.1. Plan de Prévention des Risques Naturels

La commune de Dardilly est couverte par Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation (PPRN/PPRI) de l'Yzeron, approuvé le 22 octobre 2013.

5.4.2. *Risque sismique*

Le zonage sismique français actuellement en vigueur constitue une référence réglementaire depuis la publication du Décret n°2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français. Le camping de Lyon se situe en zone de sismicité faible.



CARTE DES RISQUES DE SEISMES SUR LA ZONE D'ETUDE (SOURCE : GEORISQUES.GOUV.FR)

Le camping de Lyon se situe en zone de sismicité faible.

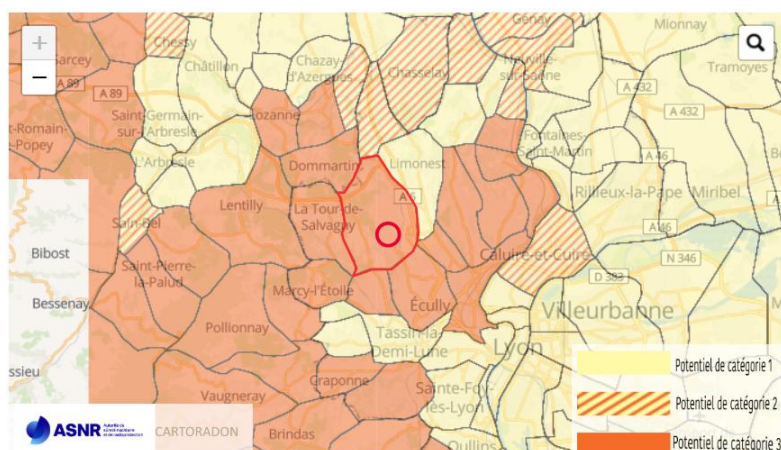
5.4.3. *Risque Gonflement-Retrait des Argiles*



EXPOSITION AU RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES SUR LA ZONE D'ETUDE (SOURCE : GEORISQUES.GOUV.FR)

Le camping de Lyon est exposé à un risque faible de retrait et gonflement des argiles.

5.4.4. *Risque radon*



Le camping de Lyon est situé dans une zone à potentiel radon significatif de retrait et gonflement des argiles.

5.4.5. *Risques de mouvement de terrains*

Le camping de Lyon n'est pas exposé à un risque de mouvement de terrain.

5.4.6. *Risque d'inondation*

Le camping de Lyon n'est pas exposé à un risque d'inondation.

5.5. ZONAGES ENVIRONNEMENTAUX

5.5.1. Les zonages d'inventaires

5.5.1.1. Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

Les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) sont des inventaires des espaces naturels terrestres remarquables du territoire français. Une ZNIEFF est un secteur du territoire particulièrement intéressant sur le plan écologique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales et végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional. Il existe deux types de ZNIEFF :

- **Les ZNIEFF de type I**, de superficie réduite, sont des espaces homogènes d'un point de vue écologique et qui abritent au moins une espèce et/ou un habitat rare ou menacé, d'intérêt aussi bien local que régional, national ou communautaire ; ce sont des espaces d'un grand intérêt fonctionnel pour le fonctionnement écologique local.
- **Les ZNIEFF de type II** sont de grands ensembles naturels riches, ou peu modifiés, qui offrent des potentialités biologiques importantes. Elles peuvent inclure des zones de type I et possèdent un rôle fonctionnel ainsi qu'une cohérence écologique et paysagère.

La zone de projet se situe à proximité de :

CODE	NOM
ZNIEFF DE TYPE I	
820031382	VALLON DES PLANCHES
820031404	RAVINS DU BOIS D'ARS ET LEURS ENVIRONS
820031402	BOIS CHATELARD, BOIS DES ROCHES, MONT NARCEL ET LEURS ENVIRONS
ZNIEFF DE TYPE II	
820031407	MASSIF DES MONTS D'OR
820031376	ENSEMBLE FONCTIONNEL FORME PAR L'YZERON ET SES AFFLUENTS

Aucune de ces ZNIEFF ne se trouve sur la zone d'étude.



CARTOGRAPHIE DES ZNIEFF AUTOUR DE LA ZONE D'ETUDE

5.5.2. Les zonages réglementaires

5.5.2.1. Natura 2000

La constitution du réseau Natura 2000 repose sur la mise en œuvre de deux directives européennes : les directives « oiseaux » et « habitats ». Son objectif est la conservation, voire la restauration d'habitats naturels et d'habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvage, et d'une façon générale, la préservation de la diversité biologique.

Ce réseau est constitué de :

- **Zones de Protection Spéciales (ZPS)**, désignées au titre de la directive européenne 79/409/CEE « Oiseaux » du 2 avril 1979, proposées pour la France.
- **Sites d'intérêts communautaires (SIC) puis Zones Spéciales de Conservation (ZSC)** désignées au titre de la directive 92/43/CEE « Habitats, Faune, Flore » du 21 mai 1992 proposés pour la France.

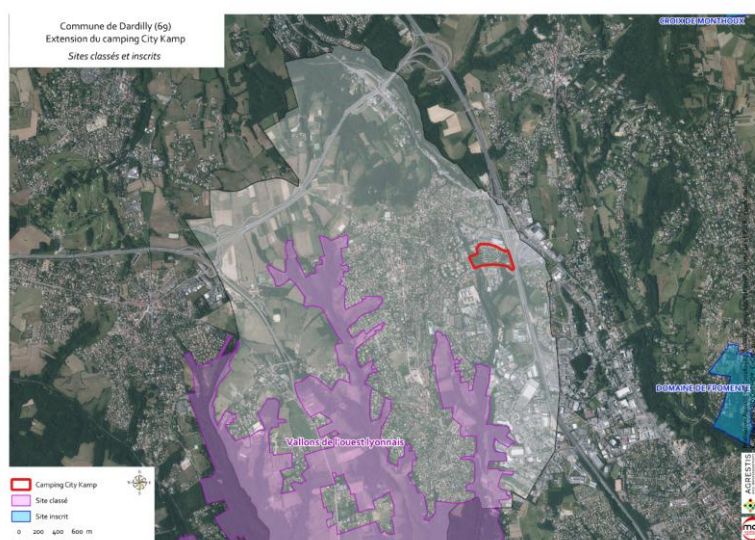
La zone de projet n'est pas concernée ni située à proximité de sites Natura 2000.

5.5.2.1. Sites inscrits

Tout comme le classement de bâti au titre des monuments historiques, des sites naturels sont classés au titre du paysage.

Les sites inscrits au patrimoine sont des monuments naturels ou des sites dont la conservation ou la préservation présente un intérêt général au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque. Ces sites et monuments sont inscrits sur une liste établie dans chaque département.

Un site classé se trouve sur la commune de Dardilly, il s'agit des Vallons de l'ouest lyonnais qui se situe au sud-ouest de la zone d'étude.



La zone de projet ne présente pas de covisibilité avec des sites classés ou inscrits.

5.5.2.1. Zones humides référencées

Aucune zone humide départementale n'est identifiée par l'inventaire départemental du Rhône sur la commune de Dardilly.

L'expertise écologique ciblée sur le site n'a pas relevé d'habitats humides. Voir partie « Habitats ».

6. CONTEXTE BIOTIQUE

6.1. HABITATS NATURELS

Les habitats présents sont des habitats semi-naturels décrits de la manière suivante :

Milieux	Intitulé Habitats	Espèces végétales déterminantes	Code Eunis	Corine Biotope	Statut N2000	Enjeu in situ	Evaluation
Végétation rudérale	Végétation herbacée anthropique	<i>Achillea millefolium</i> , <i>Prunella vulgaris</i> , <i>Plantago major</i> , <i>Plantago minor</i> , <i>Plantago lanceolata</i> , <i>Bellis perennis</i> , <i>Taraxacum officinale</i> , ...	E5.1	87.1	ND	Faible intérêt écologique	FAIBLE
Boisement de feuillus plantés	Accrus de feuillus et haies arborées des étages planitiaire et collinéen	<i>Acer campestre</i> , <i>Betula pendula</i> , <i>Corylus avellana</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> , <i>Populus tremula</i> , <i>Prunus avium</i> , <i>Salix alba</i> , ...	G1.C	83.32	ND	Habitat favorable à la reconstitution des sols forestiers et à la ressource alimentaire de la faune forestière. Habitat commun et répandu mais à conserver en plaine	FAIBLE
Fourrés forestiers caducifoliés			G5.61	31.8D			
Haie			FA	84.2			
Friches	Pelouses vivaces mésophiles piétinées des sols tassés à ivraie vivace (<i>Lolium perenne</i>) et à grand plantain (<i>Plantago major</i>) des étages planitiaire à montagnard	<i>Lolium perenne</i> , <i>Plantago major</i> subsp. <i>major</i> , <i>Prunella vulgaris</i> , <i>Trifolium repens</i> , ...	I1.53	87.1	ND	Faible intérêt écologique. Habitat favorisé par les activités anthropiques	FAIBLE
Constructions à faible densité	Bâti	-	J2	86	ND	Faible intérêt écologique	TRES FAIBLE
Réseau, accès	Piste et réseau de transports	-	J4	86	ND	Faible intérêt écologique	TRES FAIBLE

Commune de Dardilly (69)
Extension du camping City Kamp
Habitats naturels



Le projet présente des impacts faibles sur les habitats naturels pour les raisons suivantes :

- Habitats remaniés et/ou à faible enjeu,
- Habitats non communautaires,
- Travaux légers,
- Pas d'imperméabilisation des sols.

Projet / habitats m ²	Chemin	Stationnement	Accès	Emplacements	TOTAUX m ²
Végétation rudérale	10	40	220	1000	1270
Boisement de feuillus plantés, haie, fourrés	20		220	572	812
Friches				270	270
Réseau de transport				10	10

Les impacts sont les suivants :

- 66 % d'impact temporaire sur des milieux remaniés à faible enjeu,
- 34 % d'impact sur des sols forestiers.

Les impacts du projet sur les habitats naturels sont qualifiés de faibles.

6.2. FLORE

Depuis 2011, le Pôle d'information flore-habitats-fonge (PIFH) d'Auvergne-Rhône-Alpes fédère un réseau de partenaires autour de la connaissance et de la préservation de la flore sauvage. Plus de 10 millions de données sont ainsi centralisées, standardisées et diffusées par les animateurs du Pôle (Conservatoire botanique national alpin et Conservatoire botanique national du Massif central).

L'Observatoire régional de la biodiversité d'Auvergne-Rhône-Alpes permet de consulter les données relatives à la faune, la flore et la fonge sur le portail en ligne « Biodiv'Aura ».

Les données récoltées sur le site Biodiv'Aura expert pour la flore protégée de la commune de Dardilly sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Nom latin	Nom Vernaculaire	Statut	Enjeux
<i>Anacamptis laxiflora</i>	Orchis à fleurs lâches	PR	Très fort
<i>Carex depauperata</i>	Laîche appauvrie	PR	Très fort
<i>Poa palustris</i>	Pâturin des marais	PR	Fort

Légende : Protection nationale (PN) ; Protection régionale Rhône-Alpes (PR)

Les espèces présentes sur le camping appartiennent toutes à des cortèges rudéraux, ubiquistes et communs caractéristiques des zones urbaines et des terrains remaniés.

Le site de présente pas d'enjeu pour la flore.

Aucune de ces espèces ne se trouve dans l'enceinte du camping. Le site de présente pas d'enjeu pour la flore.

Le projet ne génère pas d'impact sur la flore patrimoniale locale.

6.3. FAUNE

6.3.1. Evaluation des enjeux

L'étude de la bibliographie communale et une levée d'enjeux sur site réalisée le 4/09/2026 Amène à la définition des enjeux du site suivants pour la faune :

Groupe	Nom vernaculaire	Nom latin	Protection réglementaire en France	Directive Habitats / Oiseaux	Indice de présence	Potentialité	Enjeu
Mammifères	Chevreuil européen	Capreolus capreolus	Non protégé	—	NON	Habitats non présents	Nul
	Sanglier	Sus scrofa	Non protégé	—	NON	Habitats non présents	Nul
	Renard roux	Vulpes vulpes	Non protégé	—	NON	Passage possible	Faible
	Blaireau européen	Meles meles	Non protégé	—	NON	Passage possible	Faible
	Fouine	Martes foina	Non protégée	—	NON	Habitats non présents	Nul
	Belette	Mustela nivalis	Non protégée	—	NON	Habitats non présents	Nul
	Hérisson d'Europe	Erinaceus europaeus	Protégé	—	NON	Potentialité	Modéré
Chiroptères	Pipistrelle commune	Pipistrellus pipistrellus	Protégée	Annexe IV	NON	Potentialité	Modéré
	Pipistrelle de Kuhl	Pipistrellus kuhlii	Protégée	Annexe IV	NON	Habitats non présents	Nul
	Noctule commune	Nyctalus noctula	Protégée	Annexes IV	NON	Habitats non présents	Nul
	Murin de Natterer	Myotis nattereri	Protégé	Annexe IV	NON	Habitats non présents	Nul
	Barbastelle d'Europe	Barbastella barbastellus	Protégée	Annexes II et IV	NON	Habitats non présents	Nul
	Petit rhinolophe	Rhinolophus hipposideros	Protégé	Annexes II et IV	NON	Habitats non présents	Nul
Oiseaux	Mésange charbonnière	Parus major	Protégée	—	OUI	Nidification possible	Fort
	Merle noir	Turdus merula	Protégé	—	OUI	Nidification possible	Fort
	Rougegorge familier	Erithacus rubecula	Protégé	—	OUI	Nidification possible	Fort
	Pigeon ramier	Columba palumbus	Protégé	—	OUI	Nidification possible	Fort
	Fauvette à tête noire	Sylvia atricapilla	Protégée	—	NON	Habitats non présents	Nul
	Buse variable	Buteo buteo	Protégée	—	NON	Habitats non présents	Nul
	Geai des chênes	Garrulus glandarius	Protégé	—	NON	Habitats non présents	Nul
	Tarier pâtre	Saxicola rubicola	Protégé	—	NON	Habitats non présents	Nul
	Alouette des champs	Alauda arvensis	Protégée	—	NON	Habitats non présents	Nul
	Linotte mélodieuse	Linaria cannabina	Protégée	—	NON	Habitats non présents	Nul
	Bondrée apivore	Pernis apivorus	Protégée	Annexe I Oiseaux	NON	Habitats non présents	Nul
	Chouette hulotte	Strix aluco	Protégée	—	NON	Habitats non présents	Nul
	Bruant des roseaux	Emberiza schoeniclus	Protégé	—	NON	Habitats non présents	Nul
Reptiles	Lézard à deux raies	Lacerta bilineata	Protégé	Annexe IV	NON	Habitats non présents	Nul
	Lézard des murailles	Podarcis muralis	Protégé	Annexe IV	NON	Potentialité	Modéré
Amphibiens	Salamandre tachetée	Salamandra salamandra	Protégée	—	NON	Habitats non présents	Nul
	Crapaud commun	Bufo bufo	Protégé	—	NON	Habitats non présents	Nul

Les enjeux faunistiques retenus pour la zone d'étude sont les suivants :

Groupe	Nom vernaculaire	Nom latin	Enjeu
Mammifères	Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	MODERE
Chiroptères	Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	MODERE
Oiseaux	Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	FORT
	Merle noir	<i>Turdus merula</i>	FORT
	Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	FORT
	Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	FORT
Reptiles	Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	MODERE

La faune considérée par des enjeux potentiels sur le site est une faune commune et anthropophile. Elle est tolérante aux nuisances urbaines.

6.3.2. Evaluation des effets sur la faune

Les effets sur la faune peuvent être qualifiés de quatre types :

- Dérangement temporaire des individus lors des opérations de travaux ;
- La destruction d'individus ou de nichées ;
- Le dérangement des individus en phase d'exploitation ;
- La suppression et/ou modification d'habitat.

Ces effets peuvent être induits par les opérations d'aménagement suivantes :

Aménagements	Opérations	Effets
17 emplacements	Modelage du sol par nivellement	Impact temporaire sur le sol Dérangement temporaire des individus lors des opérations de travaux Durée maximum des nuisances 1 mois
Accès	Travail du sol, compactage	

Concernant les risques de collision entre la faune et des véhicules de chantier, il est à préciser que l'ampleur des travaux ne nécessitent pas beaucoup de véhicules de chantier (1 pelle, 1 camion benne, 1 voiture de service). Les travaux pouvant générer des nuisances sont de courtes durées. La circulation lors du chantier sera à très faible vitesse, car le camping accueille une clientèle toute l'année.

De faite, on peut considérer un chantier à faible nuisances et faibles risques potentiels.

Toutefois, pour chaque grand cortège un tableau d'analyse synthétise les critères d'évaluation quantitatif et qualitatif des incidences potentielles sur la faune.

Les travaux sont prévus sur 2 mois de janvier à mars.

Les effets sont analysés en fonction :

- De la durée et de l'ampleur des travaux (surface d'habitat d'espèce impactée),
- Du statut des espèces et de leur vulnérabilité,
- De la rareté et de la qualité de l'habitat de l'espèce,
- Des habitats disponibles et de reports pour les espèces considérées à proximité direct du projet.
- Les effets de modification et suppression d'habitats sont estimés sur la base des habitats disponibles en connexion, en fonction du domaine vital des espèces considérées.

Méthodologie de définition des effets

Analyse sur les espèces

Items	Effets	Hiérarchisation	Evaluation de l'effet
Faune			
Espèces protégées	Dérangement lors des périodes sensibles	Sensibilité de l'espèce forte	FORT
		Sensibilité de l'espèce très forte (sp. menacée)	TRES FORT
	Risque de destruction d'individus et/ou de nichées	Sensibilité de l'espèce forte	FORT
		Sensibilité de l'espèce très forte (sp. menacée)	TRES FORT
	Destruction avérée d'espèces protégées	Sensibilité de l'espèce forte ou très forte	TRES FORT

Analyse sur l'habitat d'espèce

Effets	Hiérarchisation	Evaluation habitat potentiel (présence probable ou potentielle)	Evaluation avéré (Présence certaine)
Pourcentage de surface d'habitat de reproduction ou d'hivernage impacté (Prenant en compte le domaine vital théorique de l'espèce)	< 2,5 % de surface impactée	EFFET NUL	EFFET NUL
	2,5 à 5 % de surface impactée	EFFET FAIBLE	EFFET MODERE
	5 à 15 % de surface impactée	EFFET MODERE	EFFET FORT
	Plus de 15 % de surface impactée	EFFET FORT	EFFET TRES FORT

6.3.2.1. Effet sur le Hérisson d'Europe

Pour le hérisson d'Europe, **les travaux auront lieu pendant la période d'hibernation pouvant générer un risque qualifié de modéré.** Des mesures adaptées pourront réduire ce risque.

Hérisson d'Europe : enjeu modéré sur le site			
Description		Analyse des effets	
Superficie d'habitat potentiel sur le camping		Boisement et bosquets = 2,5 ha	
Superficie du domaine vital de l'espèce		15 à 50 ha	
Superficie d'habitat potentiel affectée		Maximum 812 m ² de sol forestier pour emplacement Et/ou débroussaillage de friches 270 m ²	
Capacité de déplacement		0,5 à 3 km de distance parcourue par nuit Déplacement possible dans le camping et en dehors du camping	
Nombre d'individus repérés dans la zone d'étude		Non déterminé = 0-10	
Indice de présence / Indice de nidification		Potentialité	
Nombre d'individu potentiellement impacté		Non déterminé = 0	
Période de reproduction		Mai-Aout	
Période d'hibernation		Décembre-Février	
Fréquence de l'espèce		Potentielle, non avérée Surface d'habitat favorable du domaine vital = 12 ha Surface de report disponible à proximité direct Corridors présents / Déplacements possibles	
Dégradation/destruction d'aires de reproduction		< 4 % d'impact des habitats disponible au sein du domaine vital	FAIBLE
PHASE TRAVAUX Nature des impacts potentiels (Avant mesures)	DERANGEMENT	Dérangement en période de reproduction	NUL
		Dérangement en période d'hibernation	MODERE
	DESTRUCTION	Risque de mortalité en période de reproduction	NUL
		Risque de mortalité en période d'hibernation	MODERE
PHASE EXPLOITATION Nature des impacts potentiels (Avant mesures)	DERANGEMENT	Dérangement en période de reproduction	NUL
		Dérangement en période d'hibernation	NUL
	DESTRUCTION	Risque de mortalité en période de reproduction	NUL
		Risque de mortalité en période d'hibernation	NUL

6.3.2.2. Effets sur les chiroptères

Pour les chiroptères, les travaux ne génèrent pas un impact sur un habitat d'espèces. En effet, les travaux n'impact pas de bâti ou d'arbres. **La zone d'étude n'abrite pas d'arbres à biodiversité potentiels pour la reproduction ou hibernation des chiroptères.** Les systèmes d'éclairages choisis sont adaptés à la faune nocturne et ne créent pas une pollution lumineuse générant un impact sur les chiroptères.

Chiroptères : Pipistrelle commune : enjeu modéré sur le site			
Description		Analyse des effets	
Superficie d'habitat potentiel sur le camping		Surface du camping 7 ha ; Pas de gîte identifié ; Pas d'arbres à biodiversité sur la zone de travaux ; Potentialité sous les toitures, bardages Habitat de chasse potentiel	
Superficie du domaine vital de l'espèce		1 à 2 km autour des gîtes	
Superficie d'habitat potentiel affectée		Pas d'habitat d'hibernage et de reproduction affectée Zone de chasse affecté temporairement le temps des travaux : 2500 m ²	
Capacité de déplacement		1 à 2 km autour des gîtes	
Nombre d'individus repérés dans la zone d'étude		Non déterminé = 0-10	
Indice de présence / Indice de nidification		Potentialité	
Nombre d'individu potentiellement impacté		Non déterminé = 0	
Période de reproduction		Mai-Juillet : Installation des colonies, gestation, mise bas, élevage des jeunes / Sensibilité très forte	
Période d'hibernation		Novembre à avril : hibernation relative, réveils fréquents / sensibilité modérée	
Fréquence de l'espèce		Potentielle, non avérée Surface d'habitat favorable du domaine vital = 7 ha Surface de report disponible à proximité direct Corridors de déplacements présents	
Dégradation/destruction d'aires de reproduction		0 % d'impact des habitats disponible au sein du domaine vital	NUL
PHASE TRAVAUX Nature des impacts potentiels (Avant mesures)	DERANGEMENT	Dérangement en période de reproduction	NUL
		Dérangement en période d'hibernation	FAIBLE
	DESTRUCTION	Risque de mortalité en période de reproduction	NUL
		Risque de mortalité en période d'hibernation	NUL
PHASE EXPLOITATION Nature des impacts potentiels (Avant mesures)	DERANGEMENT	Dérangement en période de reproduction	NUL
		Dérangement en période d'hibernation	NUL
	DESTRUCTION	Risque de mortalité en période de reproduction	NUL
		Risque de mortalité en période d'hibernation	NUL

6.3.2.1. Effets sur les reptiles

Effets sur les reptiles			
Description		Analyse des effets	
Superficie d'habitat favorables sur le camping		7 ha	
Superficie du domaine vital nécessaire		14 m ²	
Superficie d'habitat favorable affectée		2500 m ² de zone de chasse et déplacement Pas d'habitat de reproduction et d'hibernation sur la zone de projet	
Indice de présence		Potentiel / non contacté	
Nombre d'individu potentiellement impacté		Non déterminé = 0	
Fréquence de l'espèce		Grande surface d'espace de report Grande capacité de déplacement	
Dégradation/destruction d'aires de reproduction		<0%	NUL
PHASE TRAVAUX Nature des impacts potentiels (Avant mesures)	DERANGEMENT	Dérangement en période de reproduction	NUL
	DERANGEMENT	Dérangement en période d'hibernation	NUL
	DESTRUCTION	Risque de mortalité en période de reproduction	NUL
	DESTRUCTION	Risque de mortalité en période d'hibernation	NUL
PHASE EXPLOITATION Nature des impacts potentiels (Avant mesures)	DERANGEMENT	Dérangement en période de reproduction	NUL
		Dérangement en période d'hibernation	NUL
	DESTRUCTION	Risque de mortalité en période de reproduction	NUL
		Risque de mortalité en période d'hibernation	NUL

6.3.2.2. Effets sur l'avifaune

Les travaux prévus sur 2 mois en hivers sont qualifiés comme faibles. Le projet ne nécessite pas de défrichement. Le projet n'est pas de nature à impacter directement des individus, les nichées en période sensible. Le projet génère un impact positif par la création de nouveaux espaces de refuge, d'alimentation, de déplacement et de reproduction pour la faune.

Avifaune cortège boisé et semi-ouverts			
Description		Analyse des effets	
Superficie d'habitat boisés sur le camping		Boisement = 2,8 ha	
Superficie du domaine vital nécessaire à l'espèce		1 ha pour les passeriformes	
Superficie d'habitat boisé potentiel affectée		Pas de défrichement Plantations d'environ 165 m ² d'arbres et arbustes	
Superficie d'habitat semi-ouvert potentiel affectée		Modification de 1100 m ² de milieux semi-ouverts	
Indice de nidification		Reproduction avérée	
Nombre d'individu potentiellement impacté		Non déterminé : 0-10	
Fréquence de l'espèce		Grande surface d'espace de report Grande capacité de déplacement Habitat potentiel sur le domaine vital : • Passeriformes = 1ha	
Dégradation/destruction d'aires de reproduction		0% des habitats disponibles des domaines vitaux	NUL
PHASE TRAVAUX Nature des impacts potentiels (Avant mesures)	DERANGEMENT	Dérangement en période de reproduction	NUL
	DESTRUCTION	Risque de mortalité en période de reproduction	NUL
PHASE EXPLOITATION Nature des impacts potentiels (Avant mesures)	DERANGEMENT	Dérangement en période de reproduction	NUL
	DESTRUCTION	Risque de mortalité en période de reproduction	NUL

6.3.3. Conclusion sur les enjeux faunistiques

La commune de Dardilly, située dans l'ouest de la métropole de Lyon, présente un contexte écologique associant des secteurs urbanisés, des zones d'activités, des infrastructures de transport ainsi qu'un ensemble de milieux agricoles et semi-naturels encore relativement présents sur les secteurs périphériques. Cette mosaïque paysagère est favorable au maintien d'une diversité faunistique importante, notamment au niveau des boisements, des haies, des prairies, des friches et des jardins.

L'atlas Biodiv'AURA recense actuellement 1 923 espèces à Dardilly, parmi lesquelles plusieurs espèces présentant un intérêt patrimonial ou bénéficiant d'un statut de protection. Les espèces les plus régulièrement observées comprennent notamment la Mésange charbonnière, le Merle noir, le Rougegorge familier, le Pigeon ramier, la Fauvette à tête noire, la Buse variable, le Geai des chênes, le Tarier pâtre et l'Alouette des champs.

Dans ce contexte, les enjeux faunistiques de Dardilly reposent principalement sur la conservation de la mosaïque d'habitats et sur le maintien des continuités écologiques entre les différents noyaux boisés, agricoles et semi-naturels.

Le camping de Lyon présente un milieu d'accueil intéressant pour une petite faune commune et protégée de par la présence d'arbres, de haies, et de corridors assurant une perméabilité vers d'autres territoires. Carte ci-contre : *Corridors boisés, espaces de report et de circulation pour la faune.*



Hérisson d'Europe : Les travaux prévus de janvier à mars peuvent constituer un impact modéré pour le hérisson pouvant hiberner sur le sol forestier, dans les talus aux abords du projet. Des mesures de préparation en amont du chantier peuvent réduire ce risque. Le projet ne génère pas d'incidences caractérisées pour le maintien de la population du hérisson d'Europe.

Chiroptères : La zone d'étude n'abrite pas d'arbres à biodiversité potentiels pour la reproduction ou hibernation des chiroptères. Les systèmes d'éclairages choisis sont adaptés à la faune nocturne et ne créent pas une pollution lumineuse générant un impact sur les chiroptères. Le projet ne génère pas d'incidences caractérisées pour le maintien de la population de Pipistrelle commune.

Avifaune : Le projet n'est pas de nature à impacter des individus, les nichées en période sensible. Le projet génère un impact positif par la création de nouveaux espaces de refuge, d'alimentation, de déplacement et de reproduction pour la faune. Le projet ne génère pas d'incidences caractérisées pour le maintien de la population de Pipistrelle commune.

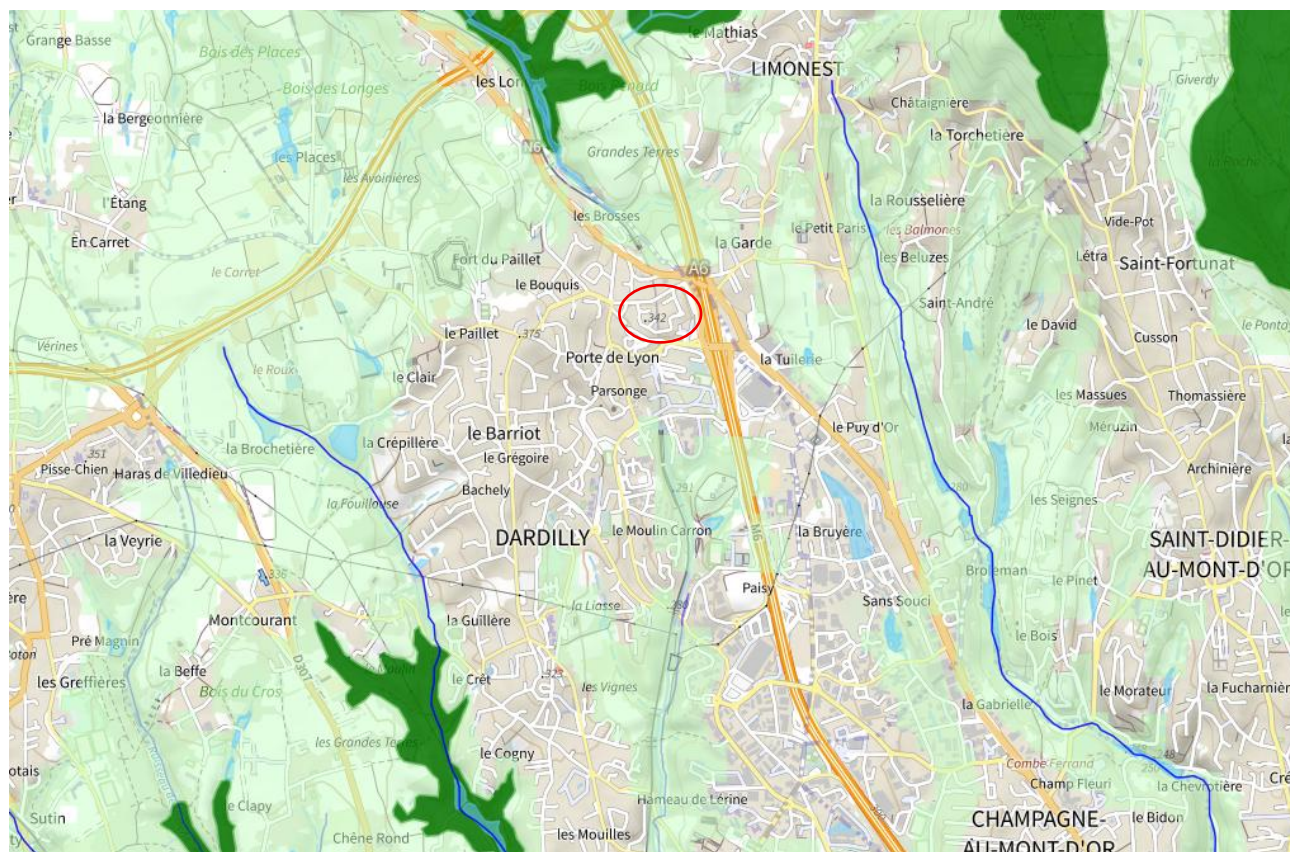
Reptiles : La zone de projet ne présente pas d'habitats favorables à la reproduction/refuge/hibernation du lézard des murailles. Tout au plus, la zone des travaux peut être concernée par de la chasse ou du déplacement, espaces qui auront la même vocation après travaux. Ces espèces pourront fuir et trouver des zones de refuges à proximité direct de la zone de travaux. Le projet ne génère pas d'incidences caractérisées pour le maintien de la population de lézard des murailles.

Le projet ne représente pas un risque caractérisé nécessitant la demande d'une dérogation au titre des espèces protégées.

6.4. LES CONTINUITES ECOLOGIQUES

Source : <https://ids.craig.fr/mapstore/#/viewer/414>

La zone d'étude ne se situe dans aucun corridor ou réservoir de biodiversité identifié par le centre régional de l'information géographique de la région AURA



CARTOGRAPHIE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE SUR LA COMMUNE DE DARDILLY

Le camping se situe dans une trame urbaine qui ne croise ni corridor ni réservoir de biodiversité ou zone perméable au déplacement de la faune de la trame verte et bleue.

6.5. ARTIFICIALISATION DES SOLS

Les sols naturels apportent de nombreux bénéfices à l'être humain (en termes de biodiversité, de rafraîchissement de la ville, d'infiltration des eaux de pluie...).

Pour les préserver, la France s'est donc fixé l'objectif d'atteindre le « zéro artificialisation nette des sols » en 2050, avec un objectif intermédiaire de réduction de moitié du rythme de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2031.

La notion d'artificialisation est définie, dans la loi « Climat et résilience », comme « l'altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol, en particulier de ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques, ainsi que de son potentiel agronomique par son occupation ou son usage ».

Cette définition a depuis été complétée par le décret n° 2023-1096 du 27 novembre 2023 (Légifrance 2023) ciblant quels types de sols sont ou non artificialisés.

Pour la commune de Dardilly, la consommation d'espace sur le territoire entre 2011 et 2023 est de +17,4 ha, soit une moyenne de 1,34 ha par an. Le déterminant majeur de cette consommation est l'habitat. La consommation d'espace a largement eu lieu en 2012 et en 2018. Entre 2011 et 2020, la consommation d'espace moyenne s'élevait à 1,45 ha/an, alors que la période 2021-2023 est marquée par une réduction avec une consommation annuelle de 0,98 ha.

La projection pour 2031 (=Consommation cumulée de la période du 1^{er} jan. 2021 au 31 déc. 2030 (10 ans) avec un seuil de réduction de 50%) sur la commune de Dardilly est de +7,27 ha soit **une moyenne annuelle de 0,72 ha**.

Les incidences du projet sur l'artificialisation des sols en appliquant la nomenclature du décret n° 2023-1096 du 27 novembre 2023 peuvent être présentées de la façon suivante :

Typologie projet	Opération	Catégorie surface (Cf-Nomenclature)	Artificialisation	Surface (m²)
Extension de camping		9° Surfaces dont les sols sont végétalisés et qui constituent un habitat naturel.	Surfaces non artificialisées	0

Le projet d'extension du camping de Lyon ne génère pas d'artificialisation des sols.

7. SYNTHÈSE DES EFFETS DU PROJET

Item	Enjeux	Type	Période d'application	Évaluation de l'impact
Urbanisme	Compatibilité avec le document d'urbanisme	Direct	Permanent	POSITIF
Agriculture	Sans enjeux	-	-	NUL
Sylviculture	Sans enjeux	-	-	NUL
Patrimoine	Un site de présomption de prescription archéologique est situé dans la zone d'étude. Le diagnostic archéologique conclu à l'absence de contraintes au titre de l'archéologie préventive	-	-	NUL
Paysage	La zone de projet n'est pas visible depuis des points de vue éloignée. Les vues rapprochées sont dans les contours du camping. Le projet n'altère pas les perceptions paysagères existantes.	-	-	NUL
Hydrographie	Aucun cours d'eau ne se trouve sur la zone de projet.	-	-	NUL
Captage	Le projet n'est pas situé dans un périmètre de captage	-	-	NUL
Risques naturels	Le projet est compatible avec le PPRN	-	-	NUL
Zonages réglementaires	Pas de sites inscrits/classés Pas de N2000 Pas de zones humides référencées	-	-	NUL
Flore	Pas d'espèces patrimoniales présentes Pas d'enjeu potentiel	-	-	NUL
Habitat	Modification temporaire de 1550 m ² d'habitats remaniés	Direct	Temporaire	FAIBLE
	Modification temporaire de 812 m ² de sols forestier	Direct	Temporaire	FAIBLE
Mammifères	Effets du projet sur les mammifères en phase travaux	Direct	Temporaire	MODERE
	Effets du projet sur les mammifères en phase d'exploitation	Indirect	Permanent	NUL
	Habitats d'espèces	Direct Indirect	Temporaire Permanent	FAIBLE
Chiroptères	Effets du projet sur les chiroptères en phase travaux	Direct	Temporaire	FAIBLE
	Effets du projet sur les chiroptères en phase d'exploitation	Indirect	Permanent	NUL
	Habitats d'espèces	Direct Indirect	Temporaire Permanent	NUL
Reptiles	Effets du projet sur les reptiles en phase travaux	Direct	Temporaire	NUL

	Effets du projet sur les reptiles en phase d'exploitation	Indirect	Permanent	NUL
	Habitats d'espèces	Direct Indirect	Temporaire Permanent	NUL
Avifaune	Effets du projet sur l'avifaune en phase travaux	Direct	Temporaire	NUL
	Effets du projet sur l'avifaune en phase d'exploitation	Indirect	Permanent	NUL
	Habitats d'espèces	Direct Indirect	Temporaire Permanent	NUL
Continuités écologiques	Impact sur les continuités écologiques	Direct Indirect	Temporaire Permanent	NUL
Artificialisation des sols	Pas de travaux d'artificialisation des sols	Direct	Permanent	NUL
Evaluation Natura 2000	Impact sur les habitats naturels, les espèces N2000	Direct Indirect	Temporaire Permanent	NUL

8. CHANGEMENT CLIMATIQUE

8.1. LE CLIMAT

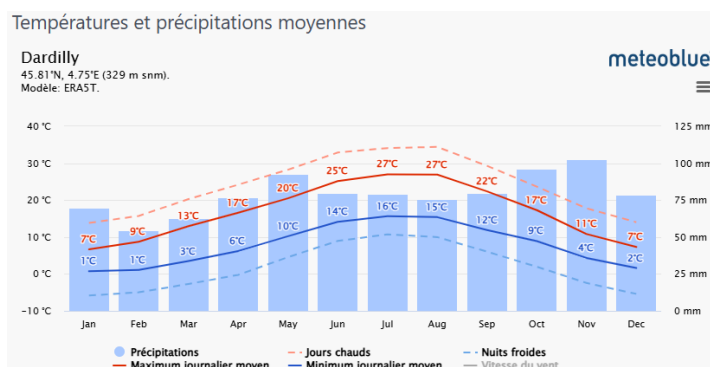
Source : MétéoBlue, TerriSTORY

La commune de Dardilly bénéficie d'un climat de transition à dominante semi-continentale avec des influences océaniques et méditerranéennes.

Température et pluviométrie

L'année est caractérisée par des hivers relativement frais avec des gelées possibles et des étés chauds, parfois très chauds.

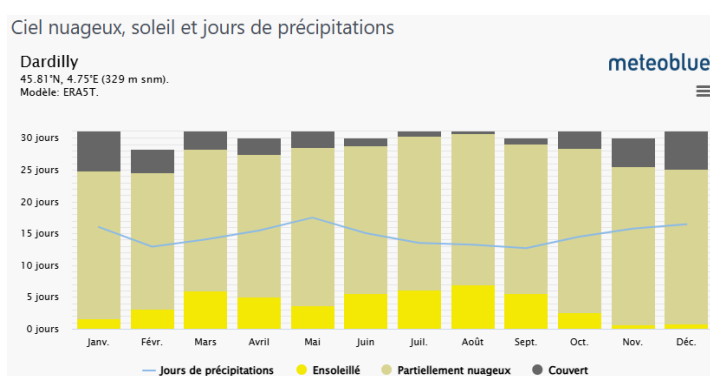
TEMPERATURES ET PLUVIOMETRIE ANNUELLES - 2025



Ensoleillement

L'ensoleillement de la commune est le plus important en été avec plus de 6 et 7 jours ensoleillés en juillet et en août. Les mois les moins ensoleillés sont novembre et décembre avec moins d'un jour d'ensoleillement.

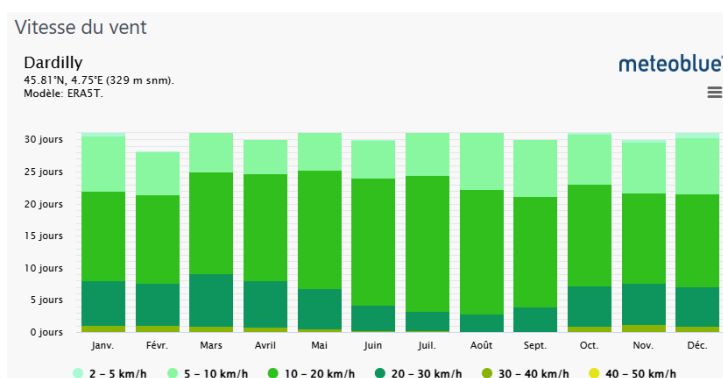
COUVERTURE NUAGEUSE ET ENSOLEILLEMENT - 2025



Le vent

La vitesse moyenne du vent est plus élevée au printemps et en automne et est la plus haute en mars avec plus de 8 jours de vent soufflant entre 20 et 30 km/h.

VITESSE DU VENT - 2025



8.2. VULNERABILITE DU PROJET FACE AU RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Source : MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE, 2022 - Prise en compte des émissions de gaz à effet de serre dans les études d'impact – Guide méthodologique.

IFDD, Prise en compte des changements climatiques dans les évaluations environnementales

Dans le cas d'un changement climatique, la vulnérabilité est le degré auquel les éléments d'un système (éléments tangibles et intangibles, comme la population, les réseaux et équipements permettant les services essentiels, le patrimoine, le milieu écologique ...) sont affectés par les effets des changements climatiques. La vulnérabilité est fonction à la fois de la nature, de l'ampleur et du rythme de la variation du climat (alias l'exposition) à laquelle le système considéré est exposé et de la sensibilité de ce système.

Adaptation : processus d'ajustement au climat présent ou attendu et à ses effets. Dans les systèmes humains, l'adaptation cherche à modérer ou éviter les nuisances ou à exploiter les opportunités bénéfiques. Dans certains systèmes naturels, l'intervention humaine peut faciliter l'ajustement au climat attendu et à ses effets. Les mesures énoncées dans le tableau ci-dessous sont des mesures « attendues » dans le moyen/long terme pour répondre aux effets du changement climatique.

En ce qui concerne le projet d'extension du camping, il est possible d'estimer sa vulnérabilité aux aléas climatiques liés à ce changement :

Possibles aléas climatiques	Incidences des conditions climatiques	Adaptations possibles
Sécheresse	Risque d'incendie Propagation de nuisibles Désertification et appauvrissement des sols	- Mise en place de système de veille et d'alerte - Développement de méthodes de lutte efficace contre les nuisibles - Reverdissement et restauration des terres dégradées
Températures élevées	Augmentation de la consommation énergétique pour la climatisation.	- Utilisation de l'Energie solaire pour le refroidissement. - Construction favorisant une bonne aération. - Ombrages, plantations
Vents forts et orages violents	Destruction d'installation Déforestation et chute d'arbres	- Mise en place de brise vent - Mise en place de système de veille et d'alerte
Diminution de la ressource en eau	Conflit d'usage sur l'eau	- Récupération des eaux de pluies - Système de partage de la ressource équitable - Suppression des piscines privées
Risque sur la santé humaine	Pathologies cardio-vasculaires et respiratoires, allergies dues à l'augmentation de la concentration en pollens, cancers liés à l'exposition aux ultraviolets, maladies à vecteur, dégradation de la qualité de l'eau ...	- Développer les mobilités douces - Réduire les émissions de GES - Lutter contre les îlots de chaleur et développer la nature en ville - Renforcer la lutte contre les inégalités sociales de santé

Le projet d'extension du camping pourra être vulnérable au changement climatique dans le temps. Il devra pouvoir trouver les adaptations à la sécheresse, aux températures élevées, aux épisodes climatiques violents, à la diminution de la ressource en eau et aux risques sur la santé humaine de façon générale.

8.3. INFLUENCE DU PROJET SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Source : MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE- Prise en compte des émissions de gaz à effet de serre dans les études d'impact – Guide méthodologique.

IFDD, Prise en compte des changements climatiques dans les évaluations environnementales

Les mesures d'atténuation : intervention humaine visant à réduire les sources ou à renforcer les puits de gaz à effet de serre. Elles correspondent ici à des mesures qui seront réalisées dans le cadre du projet afin de répondre à une démarche de réduction des émissions des GES du projet.

Eléments d'influence du changement climatique	Risques climatiques (exemples)	Impacts du projet potentielles	Mesures d'atténuation	Evaluation de l'impact
Emissions de GES	Exacerbations du changement climatique et des risques associés.	GES en phase chantier GES en phase d'exploitation	Réduction des GES	FAIBLE
Emissions de poussières	Effet indirect sur le régime des précipitations et le transfert radiatif. Augmentation de la charge de poussière dans la troposphère. Risques sanitaires et sécuritaires	Emission temporaire de poussières en phase chantier	Optimisation du phasage de chantier pour réduire la circulation ; Revégétalisation.	FAIBLE
Pollution chimique	Dégradation de la lithosphère et de l'hydrosphère Risques sanitaires Pertes d'habitats, flore, faune à enjeux	Pollution accidentelle en phase de chantier	Mesures de réduction des risques	FAIBLE
Ressource en eau	Santé, hygiène et assainissement. Pertes d'habitat aquatique. Réduction des ressources en eau potable (pollution des sources d'eau).	Augmentation des consommations	Traitement des eaux ; Récupération des eaux de pluie ; sensibilisation des usagers, surveillance de la consommation, Big five...	FAIBLE
Déchets solides	Exacerbation des contraintes climatiques par l'élévation des températures. Risques sanitaires.	Production de déchets	Mesure de traitement des déchets Revalorisation des déchets Réduction des déchets, tri ...	FAIBLE
Sols remaniés /Artificialisation	Dégradation des sols et de la végétation. Appauvrissement de la biodiversité. Baisse de la production agricole (impact sur le rendement fourrager et l'activité agro-pastorale).	Modification de sols remaniés sans artificialisation	Revégétalisation, densification arbustive et arborée	FAIBLE

9. EFFETS CUMULES

Cette partie analyse les effets cumulés des interventions prévues, en tenant compte des projets passés et des impacts environnementaux, économiques et sociaux potentiels.

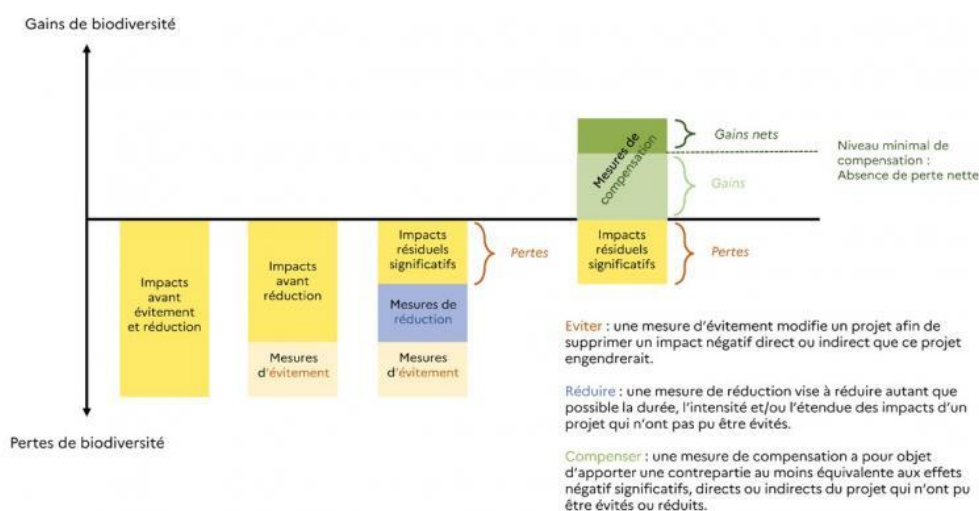
Aucun projet d'aménagement pour l'accueil touristique n'a été mené dans le département de Rhône lors des 5 dernières années.

10. LES MESURES

Source : Commissariat général au développement durable (2018). Guide THEMA – Éviter, réduire et compenser les impacts sur l'environnement. Ministère de la Transition écologique.

La démarche « ERC » (Evitement, Réduction, Compensation) est un principe qui vise à prévenir autant que possible les risques d'incidences négatives des projets sur l'environnement. Elle s'applique à un champ élargi de considérations environnementales, notamment à la biodiversité, la pollution, le paysage, mais également au bruit ou à la santé.

La séquence « éviter, réduire, compenser » a pour objectif d'établir des mesures visant à éviter les atteintes à l'environnement, à réduire celles qui n'ont pu être suffisamment évitées et, si possible, à compenser les effets notables qui n'ont pu être ni évités, ni suffisamment réduits.



EXTRAIT - EVALUATION ENVIRONNEMENTALE - GUIDE D'AIDE A LA DEFINITION DES MESURES ERC – COMMISSARIAT AU DEVELOPPEMENT DURABLE – 2018

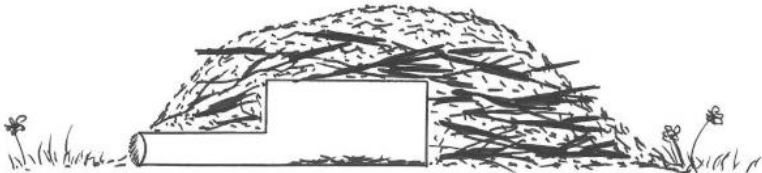
Les mesures proposées dans ce dossier sont basées sur

- Le Guide THEMA – Évaluation environnementale Guide d'aide à la définition des mesures ERC par le Commissariat général au développement durable et le Ministère de la Transition écologique ;
- Un retour d'expérience de plus de 10 ans de suivis de mesures mises en œuvre sur des sujets et secteurs similaires,
- Une connaissance de terrain du secteur étudié et de ses enjeux,
- Une validation et d'un engagement préalable de réalisation des mesures par le pétitionnaire.

Concernant les espèces protégées, le projet n'engendre pas de destruction d'individus, pas de destruction d'habitat de reproduction, pas de dérangement en phase de reproduction pouvant entraîner un impact significatif sur l'état de conservation d'espèces protégées.

Au sens de l'Art L. 163-1 du Code de l'Environnement, le projet ne génère pas de perte de biodiversité nécessitant une demande de dérogation.

10.1. MESURE DE REDUCTION

MR1 - Préparation du sol avant travaux et installation de gîtes à hérisson						
MESURE	Eviter	Réduire	Compenser	Accompagnement	Suivi	Rétablissement
Biodiversité		Paysage		Activités humaines		Pollution et nuisance
Description Cette mesure permet de : • Réduire le risque de dérangement et de destruction de hérisson pendant la période d’hibernation ; • Créer des zones d’hibernation et de refuges pendant la période de travaux.						
Conditions de mise en œuvre Le gîte à hérisson (ou hibernaculum) est un abri artificiel créé en faveur des hérissons. Celui-ci est destiné à être utilisé en période d'hivernage en dehors des zones de travaux. Mise en œuvre : • Passage d’un écologue pour définir l’emplacement approprié des gîtes ; • Débroussaillage de la zone de travaux et export des résidus de fauche ; • Nettoyage du sol forestier : enlèvement feuilles mortes et branches mortes, raclage léger du sol ; • Création de 1 à 2 gîtes ; • Amas de feuilles et de branches mortes sur une loge (boîte ou buches) ; • A proximité directe d’un boisement ou d’une haie. Période de mise en œuvre : mi-octobre – fin octobre maximum.						
 SCHEMA DE PRINCIPE DE GITE SIMPLE POUR LE HERISSON D’EUROPE – ©LPO M. MACAIRE Dans la mesure du possible ces aménagements seront réalisés avant les travaux. Il s’agira de veiller à ce qu’ils soient disposés de façon à empêcher tout risque d’écrasement. Ces gîtes peuvent être conservés ou retirés début mai. Chiffrage de la mesure : La mesure est estimée à 1500 € comprenant le repérage et la création des gîtes, le débroussaillage de la zone de travaux et le nettoyage du sol forestier.						

11. EFFETS RESIDUELS APRES APPLICATION DES MESURES

Après application des mesures, les effets résiduels du projet sont qualifiés de faibles.

Item	Enjeux	Type	Période d'application	Évaluation de l'impact	MESURE	EFFETS RESIDUELS
Urbanisme	Compatibilité avec le document d'urbanisme	Direct	Permanent	POSITIF	-	POSITIF
Agriculture	Sans enjeux	-	-	NUL	-	NUL
Sylviculture	Sans enjeux	-	-	NUL	-	NUL
Patrimoine	Un site de présomption de prescription archéologique est situé dans la zone d'étude. Le diagnostic archéologique conclu à l'absence de contraintes au titre de l'archéologie préventive	-	-	NUL	-	NUL
Paysage	La zone de projet n'est pas visible depuis des points de vue éloignée. Les vues rapprochées sont dans les contours du camping. Le projet n'altère pas les perceptions paysagères existantes.	-	-	NUL	-	NUL
Hydrographie	Aucun cours d'eau ne se trouve sur la zone de projet.	-	-	NUL	-	NUL
Captage	Le projet n'est pas situé dans un périmètre de captage	-	-	NUL	-	NUL
Risques naturels	Le projet est compatible avec le PPRN	-	-	NUL	-	NUL
Zonages réglementaires	Pas de sites inscrits/classés Pas de N2000 Pas de zones humides référencées	-	-	NUL	-	NUL
Flore	Pas d'espèces patrimoniales présentes Pas d'enjeu potentiel	-	-	NUL	-	NUL

Habitat	Modification temporaire de 1550 m ² d'habitats remaniés	Direct	Temporaire	FAIBLE	-	FAIBLE
	Modification temporaire de 812 m ² de sols forestier	Direct	Temporaire	FAIBLE	-	FAIBLE
Mammifères	Effets du projet sur les mammifères en phase travaux	Direct	Temporaire	MODERE	MR1	FAIBLE
	Effets du projet sur les mammifères en phase d'exploitation	Indirect	Permanent	NUL	-	NUL
	Habitats d'espèces	Direct Indirect	Temporaire Permanent	FAIBLE	-	FAIBLE
Chiroptères	Effets du projet sur les chiroptères en phase travaux	Direct	Temporaire	FAIBLE	-	FAIBLE
	Effets du projet sur les chiroptères en phase d'exploitation	Indirect	Permanent	NUL	-	NUL
	Habitats d'espèces	Direct Indirect	Temporaire Permanent	NUL	-	NUL
Reptiles	Effets du projet sur les reptiles en phase travaux	Direct	Temporaire	NUL	-	NUL
	Effets du projet sur les reptiles en phase d'exploitation	Indirect	Permanent	NUL	-	NUL
	Habitats d'espèces	Direct Indirect	Temporaire Permanent	NUL	-	NUL
Avifaune	Effets du projet sur l'avifaune en phase travaux	Direct	Temporaire	NUL	-	NUL
	Effets du projet sur l'avifaune en phase d'exploitation	Indirect	Permanent	NUL	-	NUL
	Habitats d'espèces	Direct Indirect	Temporaire Permanent	NUL	-	NUL
Continuités écologiques	Impact sur les continuités écologiques	Direct Indirect	Temporaire Permanent	NUL	-	NUL
Artificialisation des sols	Pas de travaux d'artificialisation des sols	Direct	Permanent	NUL	-	NUL
Evaluation Natura 2000	Impact sur les habitats naturels, les espèces N2000	Direct Indirect	Temporaire Permanent	NUL	-	NUL

12. METHODOLOGIE D'INVENTAIRES

12.1. EXPERTISE NATURALISE

Un écologue qualifié est passé le 4 septembre 2026. Ce passage constitue une levée des enjeux potentiels sur la base de toutes observations faites sur le terrain : individus, indices de présence, chant, habitats naturels présents, qualité des habitats, perméabilité ...

Une expertise des milieux naturels a été réalisée avec une recherche de zones humides suivant la méthodologie réglementaire :

- Le **L.211-1** précisé par le **R.211-108**
- L'arrêté ministériel du 24 juin 2008 modifié
- **R.214-1** du code de l'environnement.

12.2. EVALUATION DES ENJEUX

12.2.1. Enjeux Habitats naturels

Les enjeux des habitats et espèces sont fondés sur leur statut de protection et de rareté. Ils seront déclinés en 5 classes d'enjeux :

Enjeux très forts :

- Habitat d'intérêt prioritaire (Annexe I de la Directive Habitats-Faune-Flore) et/ou secteur très fragile et menacés essentiel au développement d'une population végétale protégée (au niveau national, régional et/ou LR VU, EN, CR),
- Habitat d'intérêt prioritaire (Annexe I de la Directive Habitats-Faune-Flore) menacé et en régression.

Enjeux forts :

- Habitat d'intérêt communautaire (Annexe I de la Directive Habitats-Faune-Flore), non prioritaire et menacé,
- Habitat d'intérêt communautaire essentiel au développement d'une espèce végétale protégée (au niveau national, régional et/ou LR VU, EN, CR),

Enjeux modérés :

- Habitat d'intérêt communautaire (Annexe I de la Directive Habitats-Faune-Flore), non prioritaire et non menacé,
- Habitat non communautaire avec un intérêt biologique et menacé,
- Habitat non communautaire essentiel au développement d'une espèce végétale protégée (au niveau national, régional et/ou LR VU, EN, CR),

Enjeux faibles :

- Habitat naturel non communautaire et non menacé

Enjeux très faibles :

- Zones à enjeux écologiques faibles à nuls
- Habitats semi-naturels dégradées, milieux anthropiques

12.2.2. Enjeux Espèces floristiques

Liste Rouge National	Liste Rouge Régional	Espèce non protégée	Espèce protégée PN / PR
Espèce non menacée (LC)	LC	Enjeu FAIBLE	Enjeu FORT
Espèce quasi menacée (NT)	NT	Enjeu FAIBLE	Enjeu FORT
Espèce menacée (VU)	VU	Enjeu MODERE	Enjeu TRES FORT
Espèce en danger (EN)	EN	Enjeu FORT	Enjeu TRES FORT
Espèce en danger critique (CR)	CR	Enjeu TRES FORT	Enjeu TRES FORT

12.2.3. Enjeux Espèces faunistiques

Les enjeux faune sont qualifié de la même manière que la flore.

Liste Rouge National	Liste Rouge Régional	Espèce non protégée	Espèce protégée PN / PR
Espèce non menacée (LC)	LC	Enjeu FAIBLE	Enjeu FORT
Espèce quasi menacée (NT)	NT	Enjeu FAIBLE	Enjeu FORT
Espèce menacée (VU)	VU	Enjeu MODERE	Enjeu TRES FORT
Espèce en danger (EN)	EN	Enjeu FORT	Enjeu TRES FORT
Espèce en danger critique (CR)	CR	Enjeu TRES FORT	Enjeu TRES FORT

12.3. EVALUATION DES EFFETS

Les effets ont été évalués par croisement des emprises d'aménagement avec les sensibilités définies par l'état initial.

La présence et la qualité des impacts ont été définies en fonction de l'importance de l'aménagement et des sensibilités. Ainsi, par exemple, un aménagement important sur un secteur à très faible sensibilité impliquera un impact faible, à l'inverse, un aménagement important sur un secteur à forte sensibilité impliquera un impact fort et enfin, un aménagement modeste sur un secteur à forte sensibilité induira un impact modéré.

Il est également pris en compte la surface impactée, sa nature, la rareté de cet espace et son usage.

L'évaluation de l'effet dépend alors de la sensibilité de l'espèce et de la surface d'habitats d'espèces impactée.

13. ANNEXES

13.1. ANNEXE 1 – PRESCRIPTION D'UN DIAGNOSTIC D'ARCHEOLOGIE PREVENTIVE

13.2. ANNEXE 2 – BIG FIVE
